

Objet de la délibération

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS
ANNEXES**

N° DEL-2023-0034

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance Publique du
31 janvier 2023**

Suite à la convocation du 24 janvier 2023, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73

Quorum : 37

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CERES, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Stephane DANIEL, Laurent DUVAL, Véronique GARIDO, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Gwenn LE NAY, Lydie LE PABIC, Gaelle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Nathalie PERRIN, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Laurent TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON, Katherine GIANNI, Christophe GINET, Yann GUIGUEN, Sylvie IZAGUIRRE, Patrick LE GUENNEC, Estelle MORIO, Solene PERON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cecile BESNARD donne pouvoir à Stephane DANIEL, Jo DANIEL donne pouvoir à Françoise BALLESTER, Guy GASAN donne pouvoir à Lydie LE PABIC, Philippe JESTIN donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Patricia QUERO-RUEN donne pouvoir à Ronan LOAS, Armel TONNERRE donne pouvoir à Maria COLAS, Claudine DE BRASSIER donne pouvoir à Martine DI GUGLIELMO, Annaig LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à Patrick LE GUENNEC

Absents :

Aurélien MARTORELL, Pierrick NEVANNEN

Fanny GRALL et Lydie LE PABIC sont désignées secrétaires de séance.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il sera mis à la disposition du public au siège de Lorient agglomération dans les 15 jours suivant la tenue du débat au conseil communautaire et sera transmis aux maires des communes membres dans ce même délai de 15 jours.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023 du budget principal et des budgets annexes ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Ressources, finances et administration générale,

Vu l'avis du Bureau,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2023 du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le débat des orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Affiché le

ID : 056-200042174-20230131-DEL_202334-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le débat d'orientations budgétaires constitue le premier temps du cycle budgétaire 2023. Ce nouveau cycle sera fortement marqué par la succession de crises que nous traversons depuis l'hiver 2020. Aujourd'hui, à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 s'ajoute la crise inflationniste provoquée notamment par l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Cette nouvelle crise occasionnant une hausse sans précédent de l'énergie et des matières premières, dont nous ne connaissons pas les tenants et aboutissants, donne à affirmer que cet exercice budgétaire 2023 aura un caractère inédit.

Du fait de ces crises, de nombreux imprévus rendent difficiles l'élaboration de prévisions sur l'intégralité de l'exercice 2023 tant au niveau de nos recettes que de nos dépenses. D'ores et déjà, il n'est pas exclu que des modifications budgétaires seront apportées en cours d'exercice pour permettre d'affiner notre budget et ses ratios financiers en fonction de la conjoncture qui évolue chaque semaine.

La situation financière de Lorient Agglomération est bonne avec une capacité de désendettement attendue au 31/12/2022 légèrement supérieure à 4 années. Cet indicateur reflète la bonne gestion de notre EPCI et les efforts consentis sur nos dépenses de fonctionnement lors des précédents exercices. En 2023, malgré la crise, ces efforts doivent être poursuivis sans pour autant attenter aux mesures mises en place depuis le début du mandat venant en aide aux habitants, aux entreprises et aux communes (ex. partenariats, aides à l'habitat et à la rénovation thermique, pass commerce, aide à l'acquisition de vélo, tarification solidaire du réseau CTRL, etc...).

Les charges à caractère général devraient augmenter de 6,3% principalement en raison des effets inflationnistes des fluides et des contrats et coûts de maintenance, entretien et assurance. La masse salariale de l'EPCI augmenterait de 2,9% du fait du glissement vieillesse technicité (GVT) et de recrutements en lien avec l'adaptation de l'organigramme au projet de territoire. Il faut notamment relever la création d'une mission parcs d'activités économiques qui sera opérationnelle en 2023 pour améliorer le suivi des aménagements nécessaires au développement économique de notre territoire ceci dans le respect des objectifs de sobriété foncière posés par le Zéro Artificialisation Nette. En parallèle, 2023 sera l'aboutissement de la réflexion sur la création d'une foncière dont l'objectif est la redynamisation de nos centre-villes et centre-bourgs en facilitant l'installation d'artisans et de commerces.

Un engagement fort de ce mandat est de ne pas augmenter la fiscalité de Lorient Agglomération. Malgré le contexte économique et les lourdes contraintes budgétaires, une nouvelle fois en 2023, les taux d'imposition n'augmenteront pas. Le dynamisme de notre territoire nous permet d'observer une augmentation de nos bases qui conduira à une augmentation de 5% des recettes fiscales de l'EPCI.

Les crises que nous traversons nous imposent de faire preuve de volontarisme afin de soutenir l'activité économique du territoire. Les orientations portent ainsi une vision contracyclique du budget pour les traverser tout en maintenant un niveau d'investissement élevé de l'ordre de 50,3 M€, +8,6% par rapport à 2022. Cette politique d'investissement est guidée par les grandes priorités de notre Projet de Territoire et les conclusions des schémas directeurs lancés depuis le début du mandat (parcs d'activité économique, assainissement, patrimoine, parkings relais et aires de covoiturage, vélo, etc...). Elle a pour enjeu commun le « fil vert » de ce mandat qu'est la transition écologique et énergétique de notre territoire. Ces investissements traduiront nos priorités d'interventions dans la sobriété au service de l'attractivité de notre territoire. Ils généreront, dans un certain nombre de cas, des économies en fonctionnement.

Au travers ce rapport, nous vous proposons d'atteindre un niveau d'autofinancement moindre au moyen de ratios financiers supportables pour maintenir un effort d'investissements soutenus et un recours à l'emprunt momentanément renforcé. Refusant de s'inscrire dans un schéma de décroissance, il s'agit d'accélérer les investissements d'avenir pour mettre en œuvre les ambitions de notre projet de territoire et être au rendez-vous des défis de la transition écologique, du logement et des mobilités notamment.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est prévu par les articles L2312-1 du CGCT.

Ce DOB est le premier temps du cycle budgétaire 2023. Il est, à la fois, un temps d'échanges, permettant au Conseil Communautaire d'exprimer les orientations budgétaires de l'EPCI et un document technique sur les engagements pluriannuels envisagés.

Ce rapport comporte par ailleurs tel que prévu à l'article L 2312-1 du CGCT :

- une lecture macro-économique, au travers notamment du Projet de Loi de Finances pour 2023 et de ses répercussions pour Lorient Agglomération.
- les orientations budgétaires envisagées par l'établissement, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation comportant une prévision des dépenses et des recettes, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, la structure des effectifs.

Les données chiffrées qui vous sont présentées, dans ce rapport, ne sont pas l'exact reflet des prévisions budgétaires qui seront proposées au vote de l'Assemblée délibérante lors du vote du BP, le 28 mars prochain.

La préparation budgétaire est guidée par la recherche d'une action publique efficiente mettant en œuvre les politiques inscrites dans le projet de territoire de Lorient Agglomération combinée, plus particulièrement sur cet exercice, à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'investissement de l'Agglomération au service du développement économique du territoire et de la transition énergétique.

Afin de faciliter la lecture de ces orientations budgétaires 2023, voici les grandes actions de Lorient Agglomération selon chaque axe du Projet de Territoire.

Dans la droite ligne de 2022, en 2023, l'Agglomération renforcera son action au service des habitants, des entreprises, de l'équilibre entre les communes avec une politique volontaire d'investissements.

AXE 1 : Vivre ensemble

Vivre ensemble, c'est permettre aux habitants du territoire de bien se loger, de bien manger, d'être en bonne santé, de profiter d'une offre culturelle, sportive et événementielle étoffée pour tous les publics et sur tout le territoire.

Le territoire de Lorient Agglomération doit permettre de faciliter l'accès de tous à la propriété et d'augmenter l'offre de logement locatif social. Pour cela, 2022 a été marquée par le versement de 5 Millions d'euros d'aide à la réalisation et à la rénovation de logements sociaux et la poursuite de la délivrance des aides à la rénovation de l'habitat au profit des particuliers pour plus de 620 000 €.

Ces aides permettent de mieux se loger, en permettant de réduire la consommation d'énergie (sobriété et efficacité) ou l'adaptation des logements pour les personnes dont la mobilité se réduit.

2023 verra la finalisation de l'élaboration du nouveau programme local de l'habitat, qui permettra de donner une nouvelle impulsion pour la construction de nouveaux logements, de rénovation énergétique du parc existant et de révision des critères d'accès au logement social. Ceci alors que nos collectivités se dotent dans le Morbihan d'un nouvel instrument puissant en faveur du logement social et aidé : Morbihan Habitat.

Être en bonne santé : en 2022, pour la première fois, Lorient Agglomération s'engage dans l'élaboration du premier contrat local de santé de l'histoire du territoire qui permettra de faciliter l'accès des habitants aux soins, le plan santé environnement, qui intègre la biodiversité, le changement climatique et l'état de santé de la population a été finalisé.

2023 sera l'année de l'élaboration de ce contrat local de santé, avec la prise en compte de l'enjeu stratégique pour le territoire d'une offre de soin pour tous et de la permanence des soins et celle des enjeux spécifiques du territoire (santé mentale, addictions, politiques de prévention santé, formation des professionnels...)

La culture, le sport constituent aussi des éléments importants du vivre ensemble ; en 2022, la MAPL s'est vue renouveler sa délégation de service public pour la gestion de l'hydrophone, haut lieu des musiques actuelles du territoire.

Lorient agglomération a poursuivi sa politique de partenariat financier d'événements culturels sur le territoire, en soutenant à la fois des événements d'ampleur, marqueurs de territoire comme le FIL, la première édition de la Lorient Océans, le retour de Tara ou des événements plus locaux tels le festival capsule artistique (CAMP) rive gauche ou la fête de la nature à Gestel.

Dans le domaine sportif, les partenariats se poursuivent en 2022 et 2023 auprès des grands clubs, emblèmes du territoire (FCL, CEP Basket, Garde Vœu Hennebont Tennis de Table, Lanester Handball et Hennebont Lochrist Handball). Lorient Agglomération soutient également des associations ou événements à dimension plus locale tels que le centre nautique de Lorient ou le Plouay Cyclisme mais contribuant au rayonnement du territoire. En 2023, Lorient Agglomération maintiendra son niveau de soutien aux événements du territoire.

Vivre ensemble c'est aussi favoriser l'inclusion sur le territoire des publics plus fragiles. L'action de Lorient Agglomération vers les personnes en situation de handicap s'est poursuivie en 2022, avec notamment le salon des Accessibles dans le cadre du mois du handicap et une présence remarquée lors de l'opération TELETHON à LORIENT, dans le cadre spécifique du projet HIT (2 M€ sur 2022) qui s'étend sur une période de 8 ans (2020-2027). Cette action se poursuivra en 2023, le handicap pouvant être ainsi un levier d'innovation sociale, technique et économique.

Vivre ensemble, c'est développer l'économie sociale et solidaire. Lorient Agglomération a poursuivi en 2022 son soutien à la Mission Locale (700 k€), qui facilite le parcours des jeunes vers l'emploi et à plusieurs actions portées par les acteurs du territoire tels que C2SQL. Grâce au soutien de Lorient Agglomération, une plateforme emploi formation, pour favoriser la mise en relation des employeurs et personnes en recherche d'emploi ou de stage, devrait être déployée par la mission locale en 2023. Lorient Agglomération apporte son soutien au salon régional des Mini-entreprises organisé par le réseau Entreprendre pour apprendre qui réunira au printemps plus de 1500 jeunes et 200 professionnels au Parc des expositions.

Bien manger : suite à l'appel à projet communautaire Programme Alimentaire Territorial (PAT) mené 2021-2022, une nouvelle enveloppe budgétaire de 55K€ sera mobilisée au bénéfice de l'éducation alimentaire et d'un accès pour le plus grand nombre aux produits locaux de qualité. La préparation d'un salon de l'Alimentation territoriale en 2024 structurera également l'année 2023.

AXE 2 : Rayonner

Le développement économique est au centre du projet de territoire de Lorient Agglomération. Rayonner, c'est attirer, soutenir les entreprises, le milieu économique et l'audace entrepreneuriale, facteurs de développement, de richesses, et d'emploi.

L'action de Lorient Agglomération en 2022 s'est donc aussi très largement tournée vers les entreprises avec un appui à la création des entreprises, en lien avec la Région Bretagne. Ce sont 101 entreprises qui ont ainsi été soutenues avec le Pass Commerce et artisanat en 2022, pour un total de 578K€ » (dont 380K€ sur les seuls financements Lorient Agglomération). Cette action se poursuivra en 2023, avec un appui renouvelé aux nouvelles entreprises du territoire.

Un travail de veille sur le foncier disponible et d'accompagnement des entreprises qui veulent s'installer ou se développer est mené activement avec AUDELOR. C'est ainsi qu'en 2022, avec le soutien de l'Agglomération, les chantiers de l'Atlantique se sont installés à Lanester sur les terrains du Rohu pour la production de premiers mâts de grande taille qui équiperont les premiers navires à propulsion vélique dont la filière bretonne a été lancée à Lorient en 2021.

2023 verra le lancement officiel de la « Lorient Composite Valley », qui permettra de créer un véritable pôle de recherche et d'innovation collaboratives sur le parc de Soye , autour des activités de haute technologie marqueurs du territoire que sont les réservoirs d'hydrogène, l'utilisation des matériaux composites issus notamment du savoir-faire de la course au large et le développement de pièces au profit de la filière vélique. Les entreprises, l'Université de Bretagne Sud et Lorient Agglomération travaillent ensemble pour ce projet marqueur des forces du territoire.

L'économie maritime est durablement structurante sur le territoire de Lorient Agglomération. Le pays de Lorient est le 2^{ème} pays maritime breton. Ce secteur représente près de 10 % des emplois du territoire.

Lorient Agglomération se mobilise au profit des acteurs du maritime, communauté portuaire et entreprises qui œuvrent dans ce secteur.

Depuis le début de sa programmation, une cinquantaine de dossiers émanant d'acteurs du pays de Lorient a fait l'objet d'une programmation en Corspa (Commission régionale de sélection pêche et aquaculture) à hauteur de 6,4 millions d'euros dans le cadre des subventions du fond européen pour les affaires maritimes, la pêche, et l'aquaculture (FEAMPA). La candidature de Lorient Agglomération, dans le cadre d'un GALPA constitué de CCBBO, Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté a été à nouveau retenue par la région Bretagne en 2022 dans le cadre du nouveau FEAMP.

En 2022, pour les ports de plaisance et la Base, des travaux ont été lancés par Lorient Agglomération dans le port de Lorient centre pour l'installation et le renouvellement de pontons. Une réorganisation du plan d'eau afin d'accueillir plus de teams et navires de course au large, fer de lance d'un véritable écosystème du territoire, a été finalisée.

La dynamique portuaire se poursuivra en 2023. L'installation d'un ponton pour une station de distribution d'hydrogène vert rive gauche du Scorff, placera le territoire de Lorient Agglomération comme un des territoires les plus innovants au niveau national en matière de mobilité maritime décarbonée.

Le lancement des études pour une extension importante des places à flot de la Base permettra de maintenir une politique volontariste d'accueil des teams de course au large à Lorient comme de la plaisance.

Une réflexion en cours sur la structuration portuaire, en lien avec la Région Bretagne a pour objectif de renforcer la nouvelle synergie entre les différents ports du territoire.

Lorient Agglomération veille également à la situation économique des entreprises, notamment celles qui peuvent être dans une situation plus sensible et suit ainsi attentivement les modalités de reprise du site de la Fonderie de Bretagne à CAUDAN. Un comité de suivi mis en place à l'automne 2022, co piloté par la région Bretagne et l'Agglomération, constitue l'instance d'échanges entre élus, représentants de l'Etat et le repreneur Callista.

Convaincu de l'importance de maintenir et développer le trafic de l'aéroport de Lorient Bretagne Sud, Lorient Agglomération participe activement aux travaux pour l'ouverture de nouvelles lignes de transport aérien pour les voyages d'affaires. La société LORIZON a ainsi acquis deux avions qui opèrent dès à présent à partir de l'aéroport.

Le territoire de Lorient Agglomération est aussi un territoire de formation et d'innovation. L'Agglomération assure un soutien financier appuyé à l'Université de Bretagne Sud et échange au quotidien pour des formations de qualité, répondant aux enjeux de développement du territoire ; c'est grâce à cet échange qu'une formation dans le secteur de l'hydrogène a été lancée en 2022.

Rayonner, c'est aussi attirer sur notre territoire. Un schéma de développement touristique est en cours d'élaboration avec les participations de l'ensemble des acteurs du tourisme du Pays de Lorient. Il sera finalisé en 2023. L'activité du tourisme d'affaires (séminaires et congrès) est également en hausse et Lorient Agglomération travaille à structurer son offre en matière (mise en synergie des acteurs, accueil, hébergement).

AXE 3 : Transformer

Sur le territoire de Lorient Agglomération, la révolution des mobilités a été engagée et se poursuivra en 2023.

L'année 2022 correspond à une toute première étape de la révolution des mobilités que nous entendons mener. La décarbonation de notre flotte de bus et de navire a commencé avec la mise en service de dix premiers bus bioGNV en septembre dernier. Ce renouvellement de matériel roulant s'est accompagné du déploiement d'un tout nouveau système d'aide à l'exploitation (SAE) et d'une nouvelle information aux voyageurs qui permet aux usagers du réseau CTRL de mieux connaître les temps d'attente aux arrêts bus et leurs temps de trajet.

En 2023, la CTRL deviendra Izi'lo. Ce changement de nom et d'univers graphique coïncide à une nouvelle vision des politiques de mobilités de l'agglomération en raisonnant non plus en termes de transports collectifs mais en mobilités (au pluriel) du quotidien prenant en considération tous les modes de déplacements : la voiture, le bus, le train, le transrade, le vélo, sans oublier la marche à pied...

En 2023 toujours, Lorient Agglomération va approuver, d'une part, un schéma directeur de parkings relais et d'aires de covoiturages. Et d'autre part, un schéma directeur vélo complémentaire de celui du Conseil départemental en cours d'élaboration pour mailler notre territoire d'itinéraires cyclables permettant de rejoindre des pôles d'échanges multimodaux.

En parallèle, l'aide à l'acquisition de vélo sera maintenue en 2023 pour inciter les habitants de Lorient Agglomération à utiliser le vélo non plus uniquement pour le loisir mais pour leurs déplacements du quotidien.

Pour favoriser le développement du co-voiturage, l'Agglomération subventionne les trajets en co-voiturage à travers la plateforme KAROS depuis novembre 2022. La montée en puissance de l'application devrait être réelle en 2023 (1700 abonnés en janvier 2023).

Cette révolution des mobilités illustre la politique de verdissement du territoire et de transition écologique portée par Lorient Agglomération à travers son projet de territoire.

L'environnement c'est également la prise en compte de la biodiversité, dans ses richesses terrestres et maritimes ; Lorient Agglomération a organisé à nouveau en 2022 le défi biodiversité, qui mobilise une vingtaine de familles, recouvrant les 25 communes du territoire. Des études sur la prise en compte de la nature en ville ont été également lancées, afin d'apporter un autre regard sur le développement et la vie dans les villes du territoire. Elles devraient permettre des actions concrètes sur le territoire dès 2023.

Transformer, c'est gérer autrement nos ressources. La crise sécheresse de l'été 2022 a conduit à l'adoption de mesures d'urgence de gestion de l'eau. Lorient Agglomération a pour objectif de faire changer les pratiques de consommation d'eau des particuliers et des entreprises, en lançant prochainement un Plan de Résilience sur les Economies d'Eau. 2023 verra la finalisation des schémas directeurs eau et assainissement et des investissements dans notre politique de l'eau à des niveaux jamais atteints.

Un plan de résilience énergétique a également été lancé, afin de permettre davantage de sobriété, d'efficacité et le développement des énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques,...) et ainsi contribuer à tendre vers l'autonomie énergétique.

La politique de prévention et de valorisation des déchets poursuit aussi cet objectif en combinant des dispositifs d'appui et de conseils aux particuliers, la volonté étant de moins produire de déchets, de mieux trier, mais aussi de développer la valorisation énergétique.

2023 devrait permettre de s'inscrire durablement une logique de sobriété sur ces différents sujets.

AXE 4 : Equilibrer

Equilibrer, c'est planifier, déployer les services de Lorient Agglomération sur l'ensemble du territoire, développer de nouveaux outils numériques pour faciliter l'accès aux services.

L'action de Lorient Agglomération s'est ainsi poursuivie dans la réalisation au profit des communes de Guidel, Larmor, Riantec et Plouay de leur révision générale de PLU. Le PLU de Riantec a été approuvé le 15 décembre 2022. Par ailleurs, 15 modifications de PLU ont été réalisées pour les communes de l'Agglomération. Le cadre global du SCOT permet d'assurer l'équilibre du développement et de l'urbanisation sur l'ensemble du territoire

Equilibrer, c'est assurer des services de proximité. Avec l'abandon du centre technique communautaire en 2022, Lorient Agglomération lance en 2023 un déploiement d'un plan de modernisation opérationnel des sites techniques et l'implantation de pôles de proximité sur le territoire.

Equilibrer, c'est faciliter le déploiement du numérique et de la ville intelligente. Lorient Agglomération s'est ainsi engagée vers cette politique de demain avec la finalisation du projet des déchetteries connectées qui constitue une première brique du territoire intelligent. D'autres projets sont en cours dans le cadre de l'appel à projet Territoires Intelligents et Durables pour lequel Lorient Agglomération a déposé un dossier de candidature en Novembre 2022. Il s'agit par exemple de proposer le développement de nouveaux cas d'usages dans le domaine de la prévention des submersions marines, de la gestion de l'eau et de l'énergie sur les bâtiments publics et les ports, de la prévention et la valorisation des déchets, notamment sur les points d'apport volontaires.

Le projet de Data Center décarboné a été lancé, les autorisations administratives sont en voie d'obtention et les containers ont été commandés et sont en cours d'équipement avec un objectif d'implantation pour le mois de juin 2023.

Equilibrer, c'est aussi faciliter les déplacements sur le territoire, avec les actions en matière de mobilités évoquées précédemment.

Equilibrer, c'est permettre un dynamisme commercial sur le territoire. La relance des études sur une foncière de commerce en 2022 et 2023 devrait permettre en 2023 de confirmer les décisions sur la création de cette structure.

AXE 5 : Coopérer

Enfin, Lorient Agglomération est un territoire ouvert vers les territoires voisins et notamment les intercommunalités voisines.

2022 a permis le lancement d'échanges sur les partenariats entre les 3 territoires, avec la conclusion prévue en 2023 d'un pacte de cohérence avec la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan et Quimperlé Communauté, en étroite synergie avec la région Bretagne.

Des réflexions sur un centre mutualisé de gestion des déchets avec d'autres EPCI du territoire et des échanges fréquents avec le département et la région sur des sujets nombreux comme ceux relatifs à la gestion portuaire, aux mobilités se poursuivront en 2023, dans la droite ligne de 2022.

Lorient Agglo et BBO participent au même Programme alimentaire territorial (Un PAT est en cours d'élaboration sur Quimperlé Co). Le périmètre de Lorient Technopole couvre aussi Lorient Agglo et BBO (et 3 autres EPCI du Morbihan). En termes de politique emploi formation, la CTEFI (commission territoriale emploi formation insertion) portée par l'Etat et la Région couvre l'ensemble du territoire.

Coopérer, c'est faciliter les projets des communes.

La poursuite des échanges avec les services de l'Etat autour du CRTE qui entre dans sa 2^{ème} année de mise en œuvre permettra d'accompagner les communes membres dans leur recherche de co-financements.

A travers ses fonds d'intervention communautaire (FIC), Lorient Agglomération accompagne les Communes. Ainsi, avec le FIC structurant 2^{ème} phase (2021-2023), Lorient Agglomération a prévu de financer, à ce jour, les projets de 20 Communes avec un soutien financier délibéré à hauteur de 1,9 M€ dont 800 k€ ont déjà été versés. Une réflexion sur un FIC rénové et simplifié devrait aboutir en 2023 pour un appui renouvelé aux projets des communes.

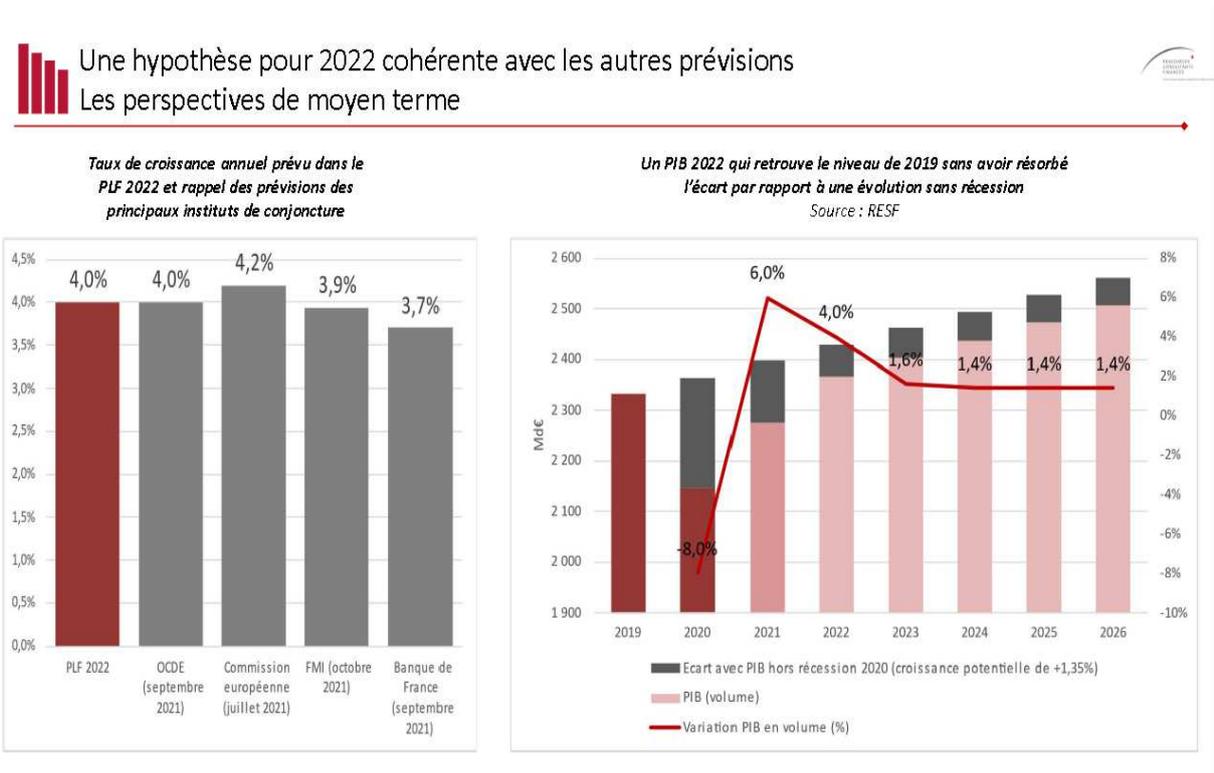
L'ensemble de ces actions d'accompagnement en direction des communes sera renforcé par la déclinaison du pacte de gouvernance.

I. Contexte macro économique en france	13
A) une croissance stoppée dans son élan	13
B) Une inflation inédite	15
C) La situation des collectivités locales	16
II. La situation économique du territoire lorientais	20
III. Le Projet de Loi de finances pour 2023	23
IV. Le budget principal	24
A) La contrainte occasionnée par la crise de l'énergie et la poussée inflationniste s'exprime dans les ratios de l'EPCI	24
B) un cadrage budgétaire pour maintenir une politique d'investissement dynamique	25
C) Orientations budgétaires 2023	26
1) Section de fonctionnement - dépenses	26
2) Section de fonctionnement - recettes	31
3) Section d'investissement - dépenses	37
A) Présentation des Autorisations de programmes	Erreur ! Signet non défini.
B) Des dépenses d'investissement dynamiques	37
4) Section d'investissement - Des recettes encore en calibrage	39
IV. Une stratégie de gestion active de la dette qui preserve les 9 budgets de l'EPCI	40
A) Eléments généraux sur la dette de l'établissement	40
B) La structuration de la dette	40
C) Une dette non risquée	41
VI. Orientations 2023 pour les budgets annexes	43
A) Budget annexe des Transports urbains	43
B) Budget annexe de l'eau	47
C) Budget annexe Ports de Plaisance	50
D) Budget annexe des Parcs d'activités économiques	54
E) Budget annexe assainissement non collectif	56
F) Budget annexe assainissement collectif	58
G) Budget annexe ZAC de la Gare	61
H) Budget annexe énergies	62

I. CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE EN FRANCE

A) UNE CROISSANCE STOPPEE DANS SON ELAN

En 2020, l'épidémie de coronavirus a conduit à la plus grande récession de l'économie française depuis l'après-guerre avec une baisse du produit intérieur brut de près de 8 %. Cette crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Le reflux de l'épidémie s'est accompagné d'un rebond de l'activité sur l'année 2021 qui laissait espérer, pour 2022, une hypothèse de croissance vigoureuse de l'ordre de 4%.



Au cours de l'année 2022, ce rebond a réactivé les échanges internationaux et la reprise de l'activité a provoqué des tensions sur les matières premières et les biens intermédiaires dans un contexte où la politique de l'OPEP consistait à n'augmenter que graduellement sa production. La raréfaction des biens intermédiaires et produits semi-finis a affecté l'activité industrielle.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a renforcé les tensions sur le marché de l'énergie et notamment du gaz naturel en Europe, portant leurs prix à des niveaux historiques.

L'inflation s'est alors durablement installée, bien au-delà de la cible de 2 % fixée par les banques centrales. En septembre 2022, l'inflation (harmonisée) atteignait 6,2 % en France, 10 % en zone euro, 9,9 % au Royaume-Uni et 8,3 % aux États-Unis (chiffres d'août 2022). La dynamique de reprise a été stoppée net dans son élan :

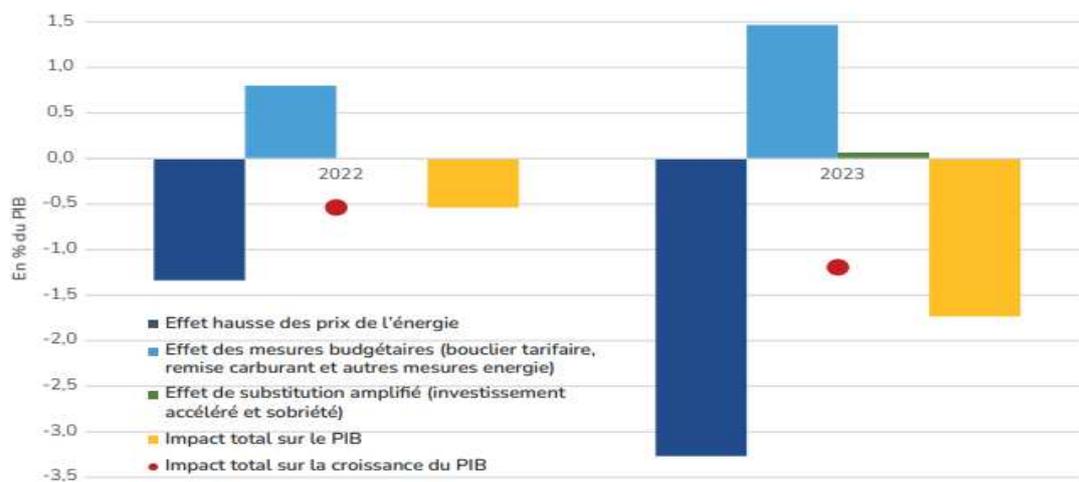
Tableau 2. Évaluation de l'effet des différents chocs sur la croissance du PIB

En points de PIB

Croissance hors chocs	2022 : 4,1 %	2023 : 2,0 %
Omicron et approvisionnements	-0,3	—
Remontée des taux	-0,1	-0,4
Incertitude et tensions géopolitiques (hors énergie)	-0,5	+0,1
Prix de l'énergie	-1,4	-1,9
Mesures budgétaires énergie	+0,8	+0,7
Autres mesures budgétaires	+0,1	+0,2
Croissance prévue	2022 : 2,6 %	2023 : 0,6 %

Prévisions OFCE octobre 2022.

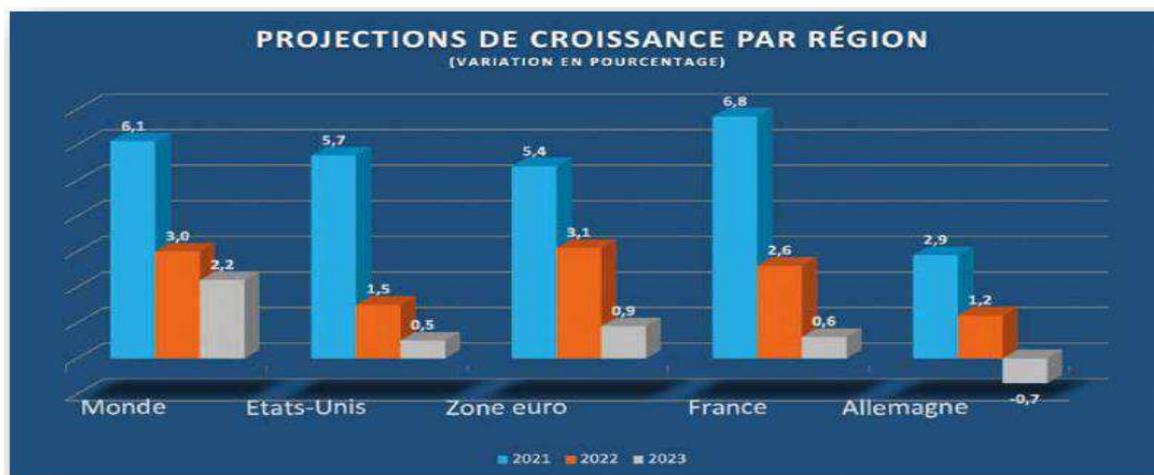
Graphique 7. Impact du choc énergie sur le PIB de la France



INSEE, documents budgétaires, PLF 2023, calculs auteurs.

A cet égard, le mouvement de remontée des taux d'intérêt directeurs par les banques centrales, engagé au début de l'année 2022, en réaction à l'emballement de l'inflation, pèsera négativement sur la croissance en 2023.

Dans cette perspective, plusieurs institutions ont revu à la baisse les perspectives de croissance mondiale durant l'été :



En ce qui concerne la France, les prévisions de croissance se situent comme suit :

PREVISIONS DE CROISSANCE POUR LA FRANCE

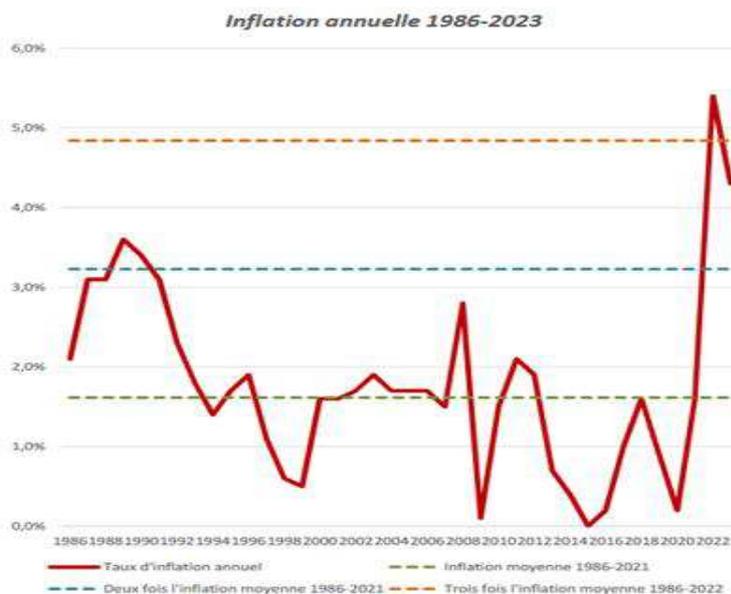
<i>Evolution en % du PIB en volume</i>	Date	2022	2023
FMI	oct-22	2,5%	0,7%
Commission européenne	juil-22	2,4%	1,4%
OFCE	août-22	2,4%	1,0%
Banque de France	sept-22	2,6%	0,5%
INSEE	sept-22	2,6%	
OCDE	sept-22	2,6%	0,6%
PLF 2023	sept-22	2,7%	1,0%

B) UNE INFLATION INEDITE

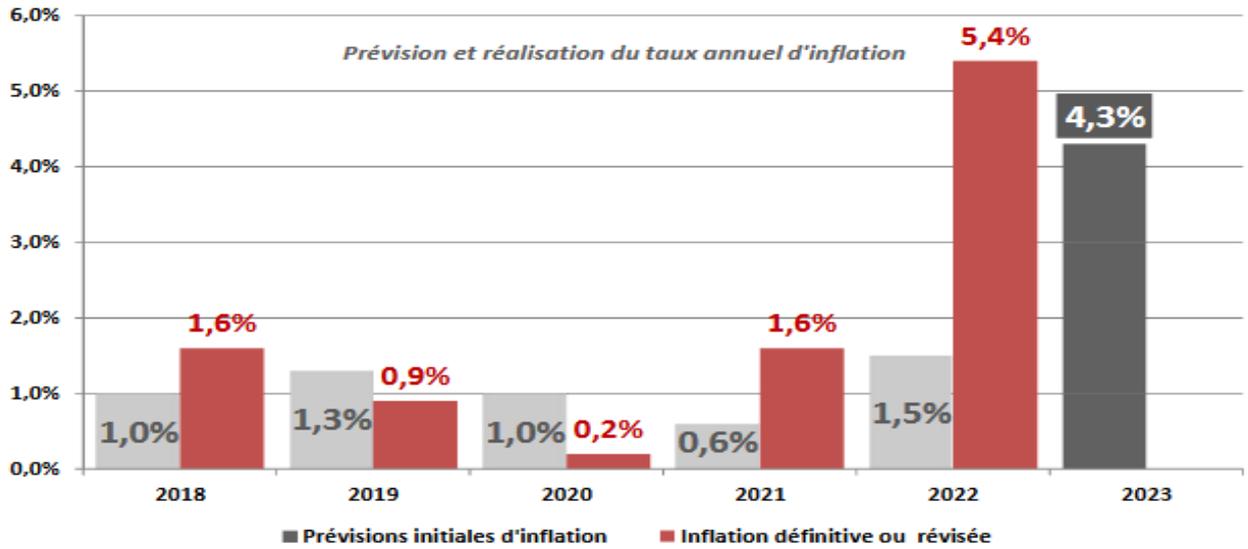
L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisée (ICPH), sous la tension des prix de l'énergie, des services et des produits manufacturés en particulier, s'est en 2021 établie à 3,40%.

Pour 2022, le gouvernement retient une prévision d'inflation à +5,4%. Cette évolution est portée par l'augmentation des prix de l'énergie qui ont fortement progressé depuis l'automne 2021.

L'inflation est prévue à 4,3 % pour 2023, les taux d'inflation renouent avec ceux des années 80 (1985 pour trouver un niveau de hausse des prix supérieur à 5 %). Ce retour a des conséquences majeures sur la trajectoire financière des collectivités locales et des EPCI. Ceci agit sur le niveau de leurs charges (énergies, dépenses de personnel) et se diffuse aux autres dépenses qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement. Elle aura des effets positifs sur certaines ressources comme la TVA et des effets négatifs comme sur les dotations qui demeureront figées.



1. Le taux d'inflation (hors tabac) prévisionnel associé au PLF 2023.
2. Évolutions comparées de l'indice des prix et du coefficient d'actualisation des bases de TFB.
3. Les modalités de calcul du coefficient d'actualisation.

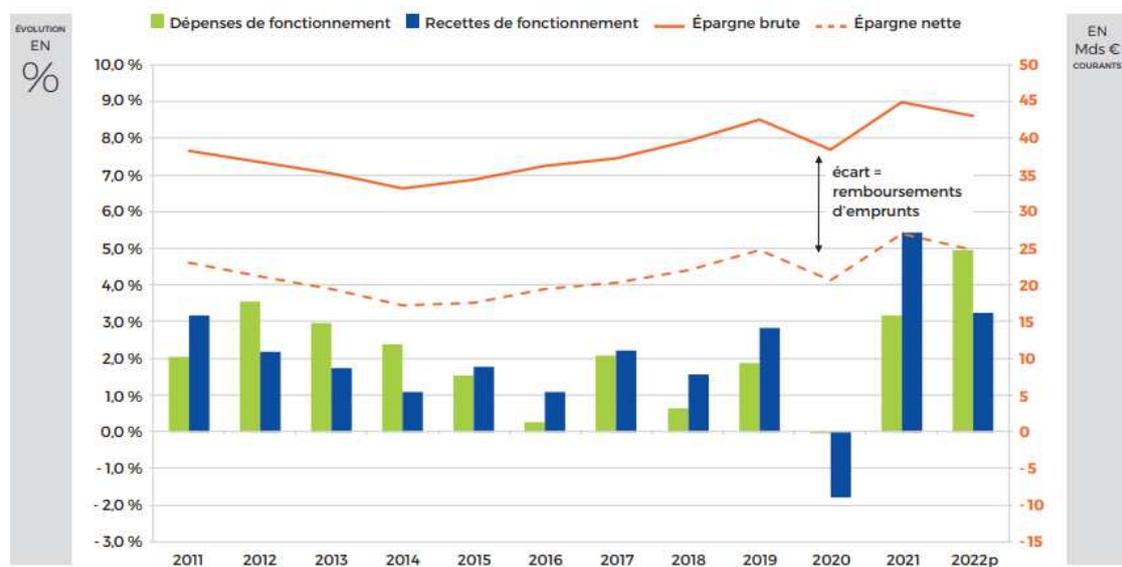


C) LA SITUATION DES COLLECTIVITES LOCALES

Approche Globale

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

© La Banque Postale

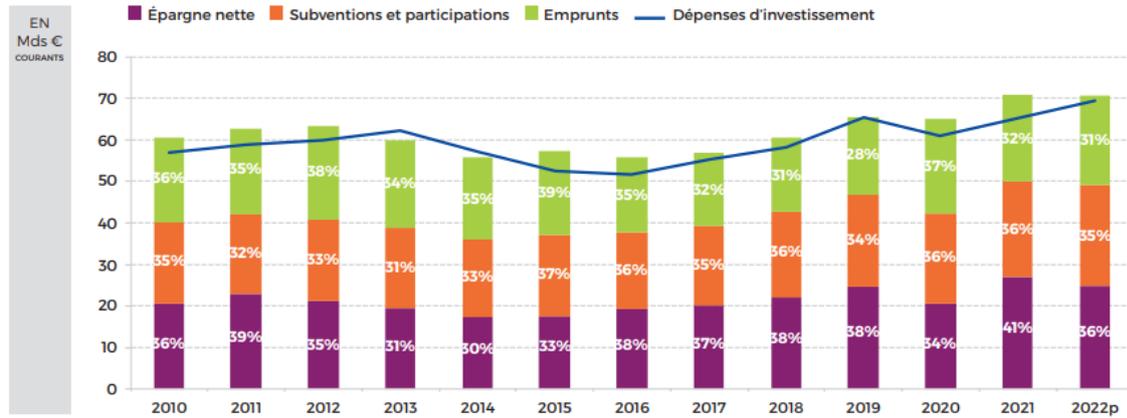


Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Les dépenses de fonctionnement sont plus dynamiques que les recettes, ce qui conduit à une contraction de l'épargne brute de 4,4 %. Une fois déduits les remboursements d'emprunts (18,3 milliards d'euros), l'épargne nette, avec un niveau de 24,8 milliards d'euros, financerait 36 % des investissements (hors dette). Ces derniers enregistreraient la même croissance que l'année précédente (+ 6,9 %), mais pour un volume inférieur. En effet, les investissements locaux ne progresseraient en volume que de 2,2 % en 2022. Ceci du fait de la hausse des coûts intégrée dans les clauses de révision des contrats mais également des problèmes d'approvisionnement en matières premières.

Financement des investissements locaux

© La Banque Postale



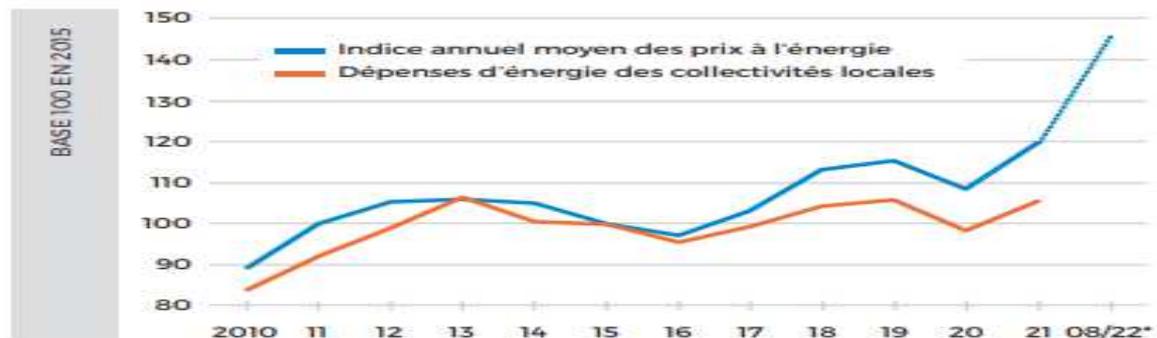
Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Focus énergie collectivités

Si les dépenses énergétiques ne représentent pas le poste le plus important de la dépense locale (4,4 milliards d'euros en 2021 de charges directes comptabilisées, soit 2,2 % des dépenses de fonctionnement), elles absorbent en revanche les hausses les plus emblématiques : l'indice des prix à l'énergie défini par l'Insee (électricité, gaz et autres combustibles) a enregistré en juillet 2022 par rapport à juillet 2021 une hausse de 26,5 %. Les dépenses d'énergie des collectivités(2) devraient suivre cette tendance de façon plus ou moins marquée.

Évolutions comparées de l'indice des prix à l'énergie et des dépenses d'énergie des collectivités locales

© La Banque Postale

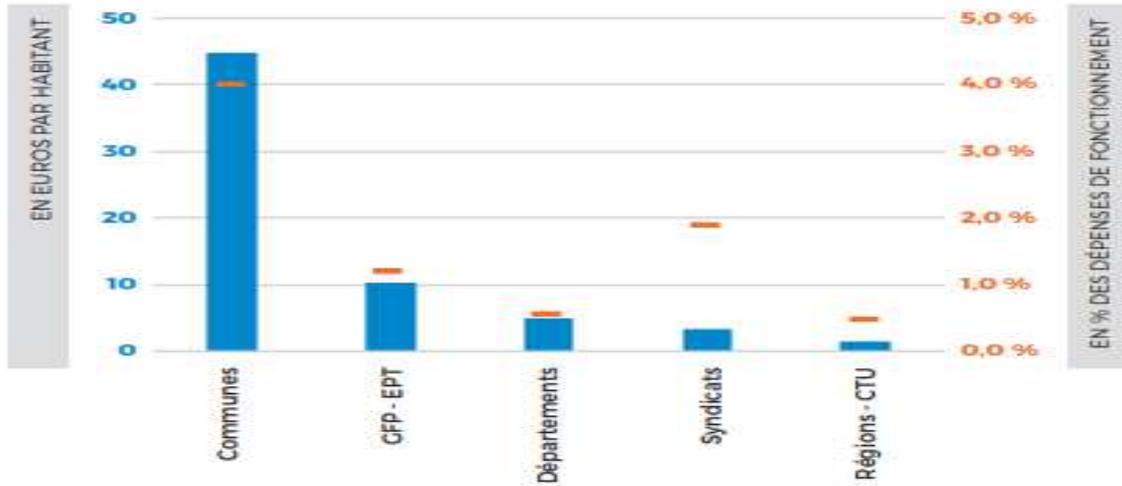


Sources : Indice des prix à la consommation - Ensemble des ménages - France - Électricité, gaz et autres combustibles (Insee) et balances comptables de la DGFIP.

* Indice moyen à août 2022.

Dépenses d'énergie par type de collectivités en 2021

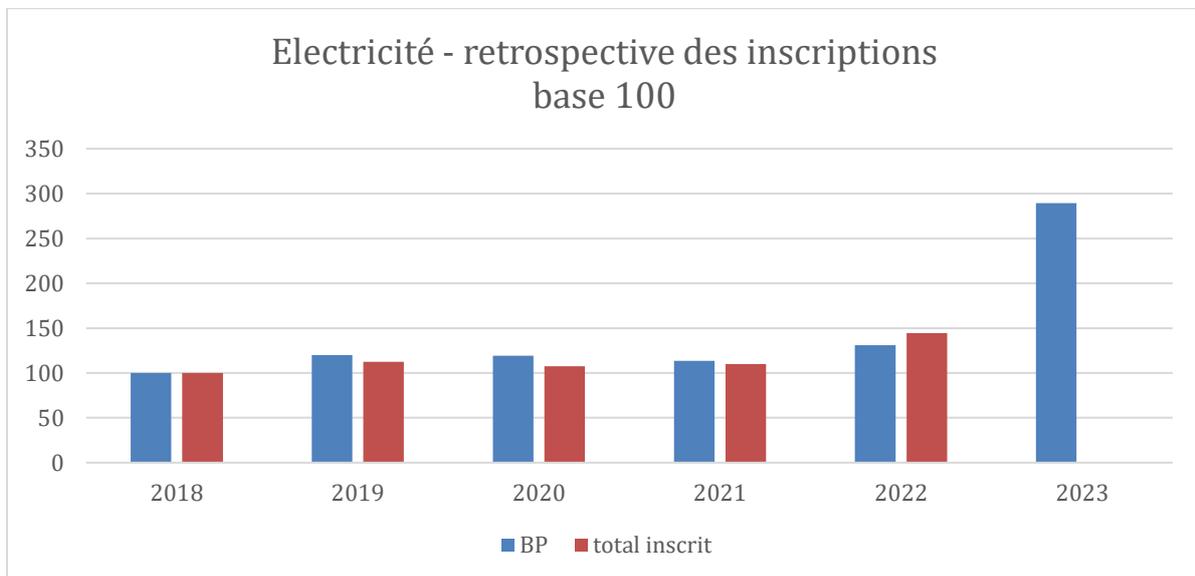
© La Banque Postale



Sources : balances comptables fournies par la DGFiP.

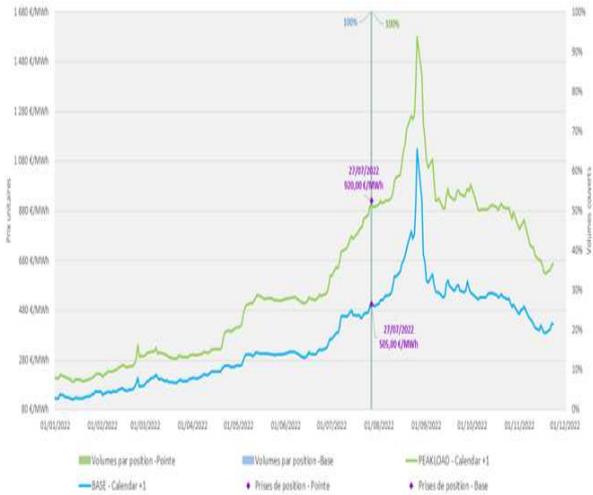
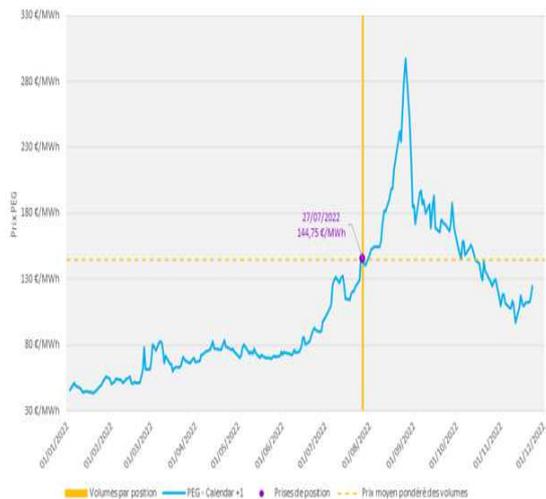
Focus électricité Lorient Agglomération

La dépense d'électricité qui est la plus prégnante pour l'EPCI représentera 1.612 M€ contre 890 K€ en 2022 soit 1.27 % du budget principal.



Conséquences locales directes de la crise énergétique

Pour l'électricité, achat pour l'année 2023 le 27/07/22 à 505 € HT/MWh (base), contre 38 € HT en 2019, et la pointe à 920 € HT/MWh, contre 50 € HT en 2019.



Pour le gaz, achat pour l'année 2023 Le 27/07/22, à 144,75 € HT/MWh contre 18 € HT en 2019.

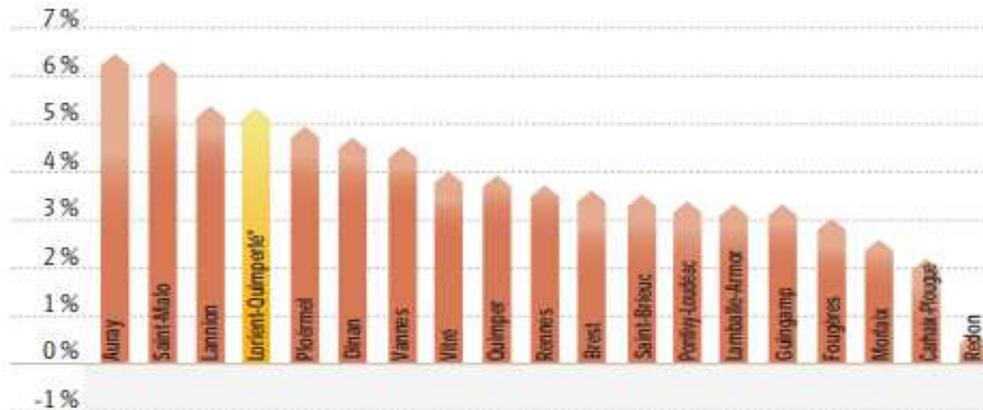
Sans mesure d'amortissement et avec une hypothèse d'accès à l'électricité nucléaire historique équivalente à 2022, le budget énergie (électricité + gaz) de l'Agglomération devrait être multiplié environ par 3 environ sur l'assiette HTVA [***2,8 pour l'élec et *3,5 pour le gaz**] pour Lorient Agglomération / au budget de 2022. Ce qui avait conduit aux estimations suivantes : Impact budgétaire estimé à **+ 3,5 M€ en 2023 /2022** : **+1,2 M€** pour le Budget Principal, **+ 300 k€** pour le budget eau potable, **+ 2 M€** pour le budget assainissement. (hors partenaires et carburants). **Les mesures d'amortissement** annoncées uniquement sur l'électricité pour l'instant et mais qui restent à consolider par décret conduisent à projeter un facteur ***1,8 pour l'électricité pour le BP23 à date des annonces.**

II. LA SITUATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE LORIENTAIS

Intercommunalité de 25 communes et 209 360 habitants (données présentées au CA 2021), Lorient Agglomération est un pôle structurant de la Bretagne Sud. L'économie du territoire repose sur trois piliers que sont le pôle urbain, l'industrie et la mer.

Bretagne

→ Création d'emplois : le pays de Lorient-Quimperlé au 4^e rang



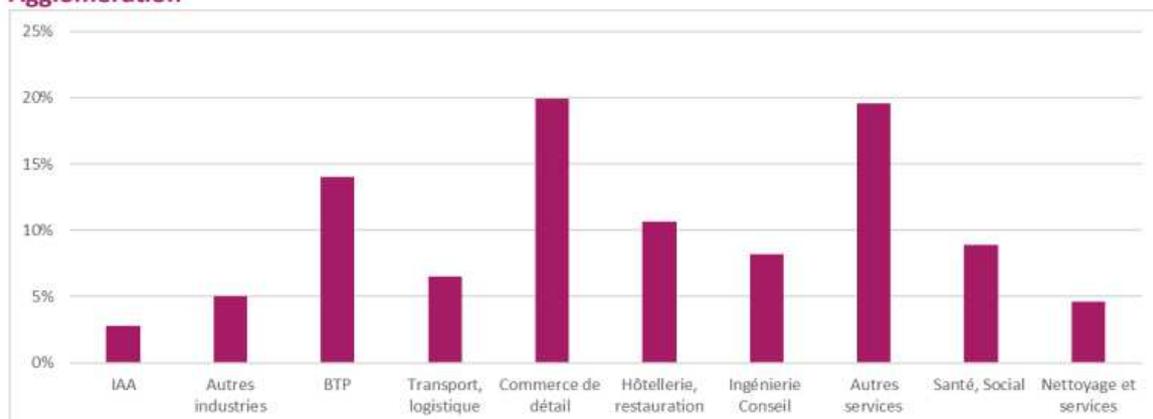
Évolution de l'emploi salarié privé (y compris intérim) par zone d'emploi au 4^e trimestre 2021 (en glissement annuel)

Sources : URSSAF - AudéLor

Au dernier trimestre 2021, toutes les zones d'emploi de Bretagne connaissent une croissance de l'emploi salarié privé. La zone d'emploi de Lorient-Quimperlé (*cumul des 2 zones d'emploi) se situe au 4^e rang des créations d'emploi.

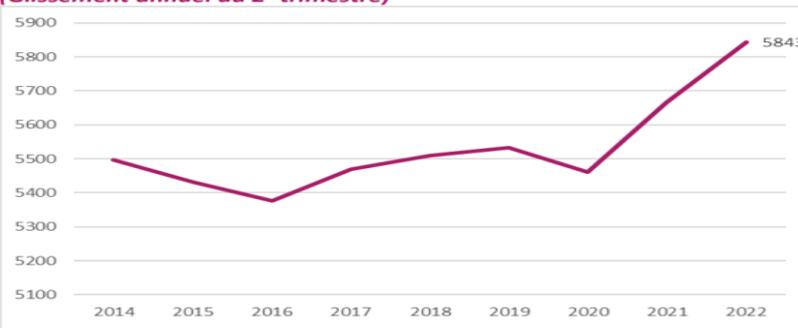
Lorient Agglomération compte 5 843 établissements employeurs au 2^e trimestre 2022. Le commerce de détail et les autres services sont les secteurs qui concentrent le plus d'établissements sur le territoire.

Répartition des établissements employeurs par secteur d'activité au 2^e trimestre 2022 sur Lorient Agglomération



Source : URSSAF – AudéLor

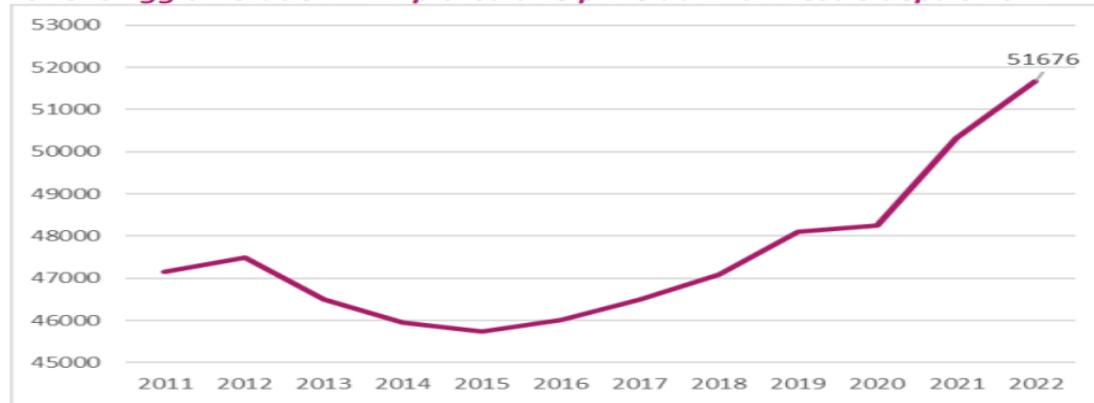
Évolution du nombre d'établissements employeurs sur Lorient Agglomération depuis 2011 (Glissement annuel au 2^e trimestre)



Source Urssaf - traitement AudéLor

A l'exception de 2020, le nombre d'établissements employeurs est en augmentation régulière depuis 2016. La croissance s'est accélérée depuis la sortie de la Covid, elle a été de +3,1% entre 2021 et 2022.

Lorient Agglomération – Emploi salarié privé au 2^e trimestre depuis 2011

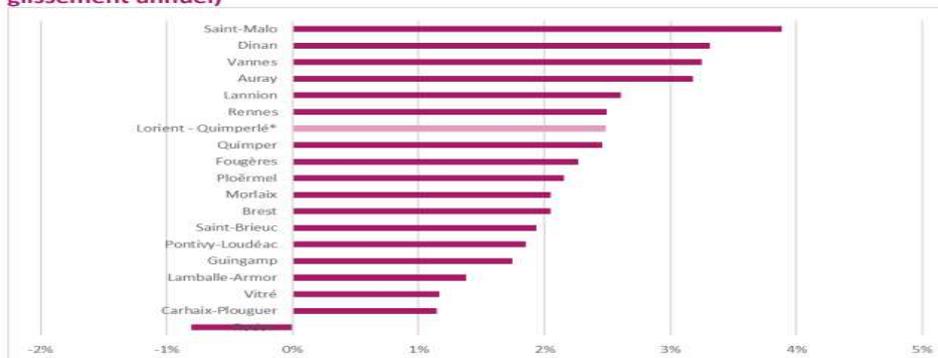


Source : URSSAF – AudéLor

L'emploi salarié privé croît régulièrement depuis 2015, 5 934 emplois ont été créés sur la période soit une croissance annuelle de +1,8%.

L'emploi salarié privé

Évolution de l'emploi salarié privé (y compris intérim) par zone d'emploi au 2^e trimestre 2022 (en glissement annuel)

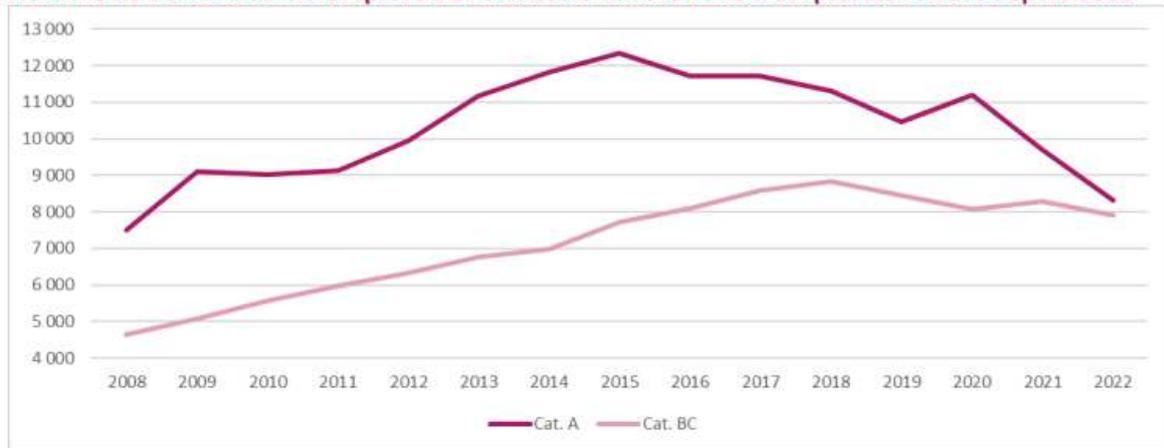


Source : Urssaf – AudéLor

A l'exception de Redon, toutes les zones d'emploi connaissent une progression de l'emploi salarié privé. La zone d'emploi de Lorient Quimperlé (* cumul des 2 zones d'emploi) se situe à la 7^e place des créations d'emploi avec une croissance équivalente à celles des zones d'emploi de Rennes et Quimper.

LA DEMANDE D'EMPLOI

Nombre de demandeurs d'emploi au 3^e trimestre dans la zone d'emploi de Lorient depuis 2008



Source DREETS Bretagne – AudéLor

La demande d'emploi a reculé de -14,3% entre le 3^e trimestre 2021 et le 3^e trimestre 2022. Le territoire compte 8 310 demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est le niveau le plus faible depuis 2009. Au 3^e trimestre 2022, le nombre des demandeurs inscrits en catégorie B et C (7920) se rapproche de celui des demandeurs de la catégorie A. Le taux de chômage sur la zone d'emploi de Lorient est de 6,4%.

III. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

Le projet de loi de finances pour 2023 adossé au projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour la période 2023-2027 forment un ensemble cohérent au service d'objectifs qui sont : préserver le pouvoir d'achat, financer l'action publique, préparer l'avenir et protéger nos comptes.

La présentation du projet de loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte dégradé pour les comptes publics. Le déficit représente 6,5% du PIB. De par son rôle de « stabilisateur automatique, le budget de l'Etat, en période de récession économique, a atteint un déficit de près de 160,7 milliards d'euros en 2021. Il devrait s'établir à 172,6 milliards d'euros en 2023.

Le projet de loi de finances prévoit une sensible progression des concours financiers de l'Etat, en hausse de 1,1 Md€ par rapport à la LFI pour 2022. Ceci s'expliquant notamment par la hausse de la TVA et le dynamisme des compensations dont le détail vous sera exposé au titre des recettes.

Dans la ligne du rapport Arthuis, la loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 prévoit un retour du déficit public sous les 3 % à horizon 2027 et propose un retour aux dispositifs de contractualisation sur la base d'un objectif, à ce stade d'une norme, non contraignante, de progression de la dépense calculée sur « inflation - 0,50 % ».

Ce dispositif s'appliquerait non plus à 322 collectivités dont le CA dépassait 60 M€ mais à celles dont les dépenses dépasseraient 40 M€.

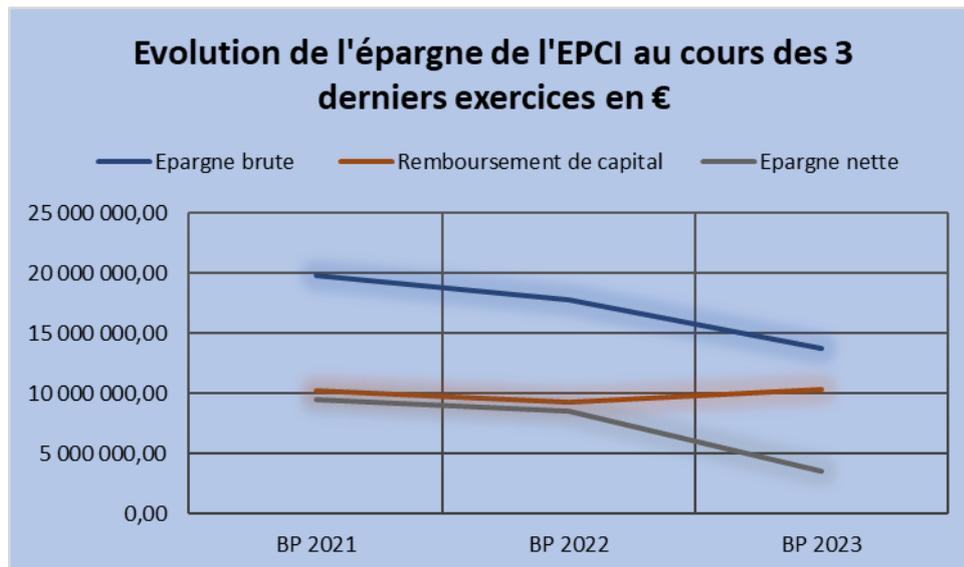
Dans le cadre de sa mise en œuvre figureraient deux indicateurs complémentaires, comme la fois précédente :

- Un objectif non contraignant de réduction du besoin de financement
- Le cas-échéant une trajectoire, non contraignante, d'amélioration de la capacité de désendettement

Toutefois, l'effort imposé aux collectivités au redressement des comptes publics supérieur à ce que l'Etat prévoyait pour lui-même, associé au spectre d'une pénalisation financière, a conduit à ce qu'une majorité de députés et de sénateurs rejette le texte initial issu du conseil des ministres. Les derniers échanges s'orientaient vers la définition d'une norme de la dépense publique comme outil de régulation de la dépense. Lors du passage en commission mixte paritaire, le 15 décembre, le désaccord sur ce texte a conduit à sa non-promulgation d'ici la fin de l'année. Toutefois, le parcours parlementaire du texte n'est pas clos, et le gouvernement pourrait s'attacher à l'entrée en vigueur d'une loi de programmation d'ici à fin 2023 (théoriquement nécessaire pour débloquer les fonds du plan de relance européen), cette dernière permettra de connaître la nature des objectifs fixés par le gouvernement aux collectivités et EPCI.

IV. LE BUDGET PRINCIPAL

A) LA CONTRAINTE OCCASIONNEE PAR LA CRISE DE L'ENERGIE ET LA POUSSEE INFLATIONNISTE S'EXPRIME DANS LES RATIOS DE L'EPCI



La comparaison avec les données, relatives aux groupements à fiscalité propre (GFP) de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) (2021 n'est pas encore disponible au moment de la rédaction de ce ROB) et avec les exercices antérieurs de l'EPCI, permet d'affirmer la bonne santé de l'agglomération. Toutefois, l'extrême contrainte à laquelle est confrontée l'EPCI avec la hausse du coût de l'énergie qui affecte le budget principal, comme le budget annexe des transports, compétence obligatoire, soutenue par une subvention d'équilibre du budget principal, conduira en 2023 à la forte dégradation de ces ratios, en comparaison des exercices précédents.

Ratios - Budgets principaux	2017 - GFP	LA 2017	2018 - GFP	LA 2018	2019 - GFP	LA 2019	2020 - GFP	LA 2020	2021 - GFP	LA 2021
Taux d'épargne brute = EB / RRF	17,60%	18,00%	17,90%	17,10%	18,80%	19,40%	18,30%	21,00%	NC	22,00%
Taux d'épargne nette = EN / RRF	10,20%	4,70%	9,90%	6,10%	10,70%	11,50%	11,00%	13,10%	NC	11,00%
Taux d'endettement = Encours de dette / RRF	83,60%	94,60%	82,00%	89,90%	81,00%	80,60%	83,90%	76,30%	NC	72,40%
Délai de désendettement = Encours de dette / EB	4,8 ans	5,26 ans	4,6 ans	5,25 ans	4,3 ans	4,15 ans	4,6 ans	3,87 ans	NC	3,32 ans

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux les collectivités locales 2021.

Les projections sur l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement laissent présager un niveau d'épargne brute se situant aux alentours de 13 M€, en baisse d'environ 4 M€ par rapport à 2022. Pour rappel, cette épargne était minorée de 2 M€ entre 2021 et 2022. Ceci résulte notamment de l'augmentation des charges de fonctionnement observée de 8,65% contre 4.46 % entre 2021 et 2022.

Les dépenses d'équipement attendues sont proche de 50 M€.

La capacité de désendettement attendue au 31/12/2022 devant alors être légèrement supérieure à 4 années.

B) UN CADRAGE BUDGETAIRE POUR MAINTENIR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE

La prospective reste un modèle d'approche théorique, basée sur des prévisions. Les prévisions et exécutions budgétaires seront ajustées au fur et à mesure du mandat et surtout de l'exercice 2023, en fonction des événements, de façon à maintenir des ratios financiers solides tout en préservant la dynamique d'investissement enclenchée depuis 2020.

La hausse de l'énergie (1,8 fois les crédits consommés en 2022 pour l'électricité et 3,5 fois les crédits consommés pour le gaz en 2022), mais aussi la forte inflation sur les dépenses courantes comme les fournitures de matières premières affecteront, sur l'exercice 2023, les marchés et les mécanismes de révisions contractuels qui leurs sont liés. Selon les dernières projections macro économiques, la croissance de la zone euro pourrait s'établir à 0,9% en 2023, puis 1,9 % en 2024, tandis que l'inflation pourrait se situer sur cette même zone euro à 5, 5% en 2023 et 2,4 % en 2024.

Ces projections affecteront considérablement le modèle prospectif à dérouler sur l'exercice 2023, tant en dépenses qu'en recettes dans un contexte où les subventions d'équilibre à verser au budget annexe des transports sont majorées pour poursuivre la décarbonation du parc de bus.

C) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2023 s'élèveraient aux alentours de 126.495 M€, contre 116,4 M€ au BP 2022 et 118,4 M€ au BS .

a) Une augmentation des charges à caractère général à 33,27 M€ contre 30,6 M€ au BP 2022 et 31,3 M€ au BS

Les effets haussiers sont principalement issus des effets inflationnistes du coût des fluides (+1,1K€), de nos différents contrats et coûts de maintenance, entretien (+641K€) et les assurances (+223K€) :

b) La masse salariale et les effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS - TITULAIRES, STAGIAIRES ET CONTRACTUELS RECRUTES A TITRE PERMANENT) AU 06 décembre 2022

Au 06 décembre 2022, l'établissement comptait 617 agents titulaires stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, dont 250 femmes soit 40,52 % de l'effectif et 367 hommes soit 59,48 % de l'effectif.

Les agents se répartissent principalement dans les filières administrative et technique, avec seulement 5 agents dans les autres filières. La filière administrative compte 183 agents soit 29,66 % de l'effectif, la filière technique 429 agents soit 69,53 % de l'effectif.

La situation globale par filière et catégorie se présente de la manière suivante :

Filière	Catégorie	Femmes	Hommes	TOTAL
Filière administrative	A	40	16	56
	B	45	12	57
	C	68	2	70
Total Filière administrative		153	30	183
Filière animation	B	1		1
	C	1		1
Total Filière animation		2		2
Filière médico-sociale	A	1	1	2
Total Filière médico-sociale		1	1	2
Filière Sociale	A	1		1
Total Filière Sociale		1		1
Filière technique	A	35	34	69
	B	33	58	91
	C	25	244	269
Total Filière technique		93	336	429
TOTAL		250	367	617

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	77	51	128
B	79	70	149
C	94	246	340
Total	250	367	617

128 agents occupent un poste de catégorie A (77 femmes et 51 hommes) avec une forte représentation de femmes dans la filière administrative, 149 agents occupent un poste de catégorie B (79 femmes et 70 hommes) avec une plus forte représentation des femmes dans la filière administrative, et a contrario une plus forte représentation des hommes dans la filière technique. 340 agents occupent un poste de catégorie C (94 femmes dont la plus grosse part dans la filière administrative et 246 hommes dont 244 dans la filière technique).

Sur cet effectif global, sont rémunérés sur les budgets annexes :

Budget 3 - Eau

Au 06 décembre 2022, 77 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget Eau et sont répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière administrative	Cat A	1	
	Cat B	4	1
	Cat C	14	
Filière technique	Cat A	3	2
	Cat B	4	8
	Cat C	2	38
TOTAL		28	49

Budget 6 - PAE

Ce budget rémunère au 06 décembre 2022, deux femmes, une de catégorie A de la filière administrative et l'autre de catégorie B de la filière technique.

Budget 8 - Assainissement collectif

Au 06 décembre 2022, 45 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget Assainissement collectif et sont répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière administrative	Cat C	2	
Filière technique	Cat A		1
	Cat B	1	5
	Cat C	1	35
TOTAL		4	41

Budget 9 - Assainissement non collectif

Au 06 décembre 2022, 6 agents titulaires sont rémunérés sur le budget Assainissement non collectif et sont répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière technique	Cat B	1	2
	Cat C		3
TOTAL		1	5

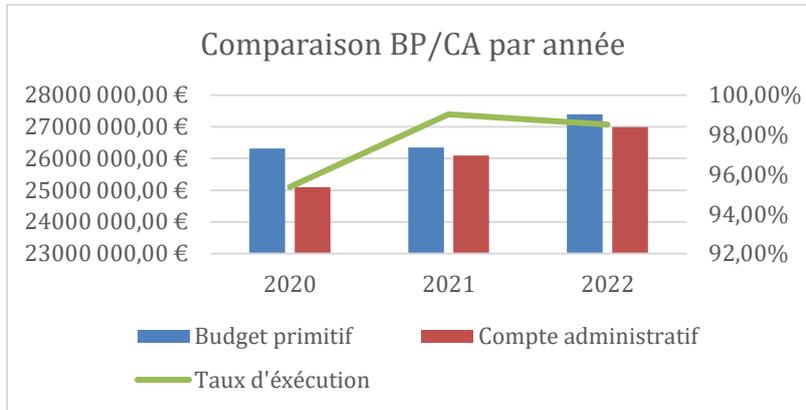
Budget 11 - Energies

Créé en 2019 ce budget rémunère en 2022 deux hommes de catégorie A de la filière technique.

Quelques éléments de mise en perspective :

Sur le plan des dépenses, le montant du BP 2022 était de 27,4 M€ et le BP 2023 devrait s'élever à 28.2 M€, soit une augmentation de 2.95%, correspondant à un montant de 809 065 €.

Sur les trois dernières années, les BP, CA et taux d'exécution ont évolué de la manière suivante :



Le BP est établi sur la base du CA prévisionnel au 31 décembre 2022. Le CA prévisionnel 2022 comprend notamment les dépenses suivantes :

- le traitement brut indiciaire : 13,4 M€
- les cotisations patronales : 7,23 M€
- le régime indemnitaire et primes : 4,46 M€
- les astreintes et heures supplémentaires : 0,36 M€
- le supplément familial de traitement : 0,17M€
- l'indemnité de résidence : 0.13M€
- la nouvelle bonification indiciaire : 0.08M€

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par des évolutions législatives et réglementaires qui sont venues impacter le budget du personnel en 2022 et dont les effets se poursuivront en 2023 :

Intitulé	Effet	Impact 2022	Impact 2023	Coût annuel
Augmentation de la valeur du point de 3,5%	01/07/2022	386 000 €	350 000 €	736 000 €
Augmentation de l'indice minimum de rémunération à IM 352	01/05/2022	87 000 €	25 000 €	112 000 €

Sur cette base, les dépenses inscrites en 2023 prennent en compte les facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale liés pour l'essentiel :

- au GVT (glissement vieillesse technicité prévu pour les avancements de grade, d'échelon et de promotion interne) : 231€
- à l'effet année pleine des recrutements effectués ou lancés en 2022 : 444k€

Les éléments suivants contribuent également à l'augmentation : participation à la mutuelle, enveloppe prévisionnelle pour d'éventuelles ruptures conventionnelles, forfait mobilité durable, prestations sociales supplémentaires, capital décès, besoins de nouveaux recrutements, ...

Une prévision de -299 k€ de vacances de postes frictionnelles (décalages de recrutements liés essentiellement à des tensions sur le marché de l'emploi) peut venir atténuer la dépense en 2023.

c) Les subventions et contributions : 36,7 M€ en 2023

Les subventions et contributions de fonctionnement devront s'inscrire dans un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en permettant un soutien adapté à nos partenaires. Leur répartition sera définie au moment des arbitrages budgétaires.

Les contributions aux budgets annexes des Ports de Plaisance et des Transports Urbains sont présentés dans les éléments relatifs à ces budgets annexes.

d) Les charges financières : 3.5 M€

Les charges financières pour 2023 sont significativement supérieures au BP 2021 de 1,5 M€ et s'expliquent par la forte progression des taux observés en une année (de 0,70 % en décembre 2021, les taux se situent désormais à 3,15 % minimum en décembre 2022) comprenant des charges relatives aux budgets annexes pour lesquelles des produits sont prévus au chapitre 76 (640 k€). Les explications complémentaires vous sont fournies au titre de la dette.

e) Les dépenses d'« atténuation de produits » stables en 2023

>> La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) :

Son montant est gelé à 9,165 M€ depuis 2014. Le FNGIR est lié à la suppression de la taxe professionnelle et à la nouvelle configuration du panier fiscal calculé après la réforme de la fiscalité en 2010.

>> Les attributions de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

Les attributions de compensation de fonctionnement sont estimées, en dépenses, à 12,255 M€ en dépenses en cohérence avec la révision des attributions de compensation dans le cadre du pacte financier et fiscal, délibéré le 12 octobre 2021, ceci pour un montant similaire à 2021.

La DSC est estimée à 2,2 M€. Son calcul 2023 sera précisé lors du vote du budget primitif conformément à la délibération en date du 1^{er} février 2022.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Les montants ci-après sont estimatifs, ils sont susceptibles de modifications notamment selon l'évolution du projet de loi de Finances pour 2023. Elles s'éleveraient aux alentours de **141 M€** et sont constituées dans les grandes masses comme suit :

a) Les dispositions en matière de dotation

Dans la première version du PLF 2023, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est proposée stable en valeur à 26,9 milliards d'euros (dont 18,4 milliards d'euros pour le bloc communal, 6,3 milliards pour les EPCI). Face à la flambée des prix de l'énergie, les associations d'élus ont sollicité le prolongement des mesures de soutien votées pour 2022 et demandé l'indexation de la DGF sur toute ou partie de l'inflation. Le Gouvernement a consenti une augmentation de 320 M€ de la DGF du bloc communal, financée par l'Etat.

Néanmoins, avec une inflation estimée à 5,4 %, le produit réel de la DGF poursuit sa dégradation.

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est la principale contribution de l'Etat au budget principal de Lorient Agglomération. Pour rappel, la dotation d'intercommunalité a été réformée en 2019 avec l'introduction dans son mode de calcul d'un critère revenu/habitant.

Une première estimation du montant global de la DGF 2023 de Lorient Agglomération a été établie à 15,165 M€.

Le régime du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est modifié :

Le critère d'éligibilité au reversement du FPIC en raison d'un Effort Fiscal Agrégé (EFA) supérieur à 1 est supprimé (ce ratio mesure la pression fiscale exercée par les collectivités de l'ensemble intercommunal par rapport aux bases mobilisables). En 2022, 52 ensembles intercommunaux de métropole et un d'outre-mer n'étaient pas éligibles au reversement en raison de ce critère.

Lorient Agglomération est bénéficiaire du FPIC depuis sa création en 2012. La suppression du critère de l'EFA pourrait conduire à une diminution des dotations moyennes des bénéficiaires du fait de l'entrée de nouveaux bénéficiaires dans le fonds fixé à 1Md€.

La garantie de sortie est rallongée. Les ensembles intercommunaux concernés percevront ainsi les 4 années suivant la dernière année d'éligibilité une attribution égale respectivement à 90%, 70 %, 50% puis 25 % du montant perçu l'année précédant celle au titre de laquelle ils ont perdu l'éligibilité.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) constitue une recette pour Lorient Agglomération depuis sa mise en place en 2012. En 2022, le territoire a été attributaire d'un montant de 5,9 M€, dont 2,430 M€ pour l'EPCI.

A ce stade, le FPIC est estimé à 2,430 M€ au BP 2023.

- Pour répondre à l'évolution des dépenses d'énergie et du point d'indice, le Parlement a institué pour le bloc communal un filet de sécurité en LFR 2022. Ce dispositif est reconduit dans le PLF 2023 mais uniquement pour la composante des dépenses d'énergie et est élargi aux départements et régions. L'éligibilité au dispositif mouture 2023 est basée sur:
 - Un potentiel fiscal ou financier par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate démographique,
 - Une baisse d'au moins 15 % (contre 25 % initialement) en 2023 de l'épargne brute (indice non connu à ce jour).

La dotation sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie (entre 2022 et 2023) et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement (sur la même période). Un acompte est possible sur demande faite avant le 30/11/2023. 1,5 Mds € sont prévus en 2023 pour financer un filet de sécurité seconde génération.

Les critères d'application 2022 ne permettront pas à Lorient Agglomération malgré la baisse de son épargne d'émarger au fond.

Un décret d'application précisant le champ exact du filet de sécurité permettra de préciser les critères d'éligibilité.

b) Les dispositifs en matière de fiscalité

Dans le PLF pour 2023, figurent notamment les dispositions fiscales suivantes :

Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La suppression de la CVAE est actée par le PLF 2023 et rétablie par « la voie du 49.3 » le 8 décembre par le gouvernement, marquant une nouvelle étape dans l'allègement des impôts économiques locaux, après la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels entamée en 2021.

Cette suppression se ferait en deux ans, sur 2023 et 2024. Une fraction de TVA serait attribuée en compensation basée sur la moyenne des recettes de CVAE et compensations de CVAE perçues en 2020, 2021 et 2022 et qui auraient été perçues en 2023.

Pour le bloc communal, cette fraction de TVA serait divisée en deux part : une part fixe correspondant à la moyenne 2020-2023, et une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Les modalités de partage de cette deuxième part restent à définir.

En première approche, le produit de CVAE 2023 estimé à 11,5 M€.

Suspension de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

L'entrée en vigueur de l'actualisation des paramètres de valeurs locatives des locaux professionnels est suspendue (travaux des CDVLLP et des CIID 2022). En effet, la DGFIP disposant de beaucoup moins de loyers que lors de la révision de 2017, il a été constaté des incohérences dans les tarifs et les sectorisations, et notamment des évolutions au détriment des commerces de centre-ville et avantageant les grandes surfaces en périphérie. L'actualisation des paramètres était ainsi susceptible de mener à des variations significatives des valeurs locatives (et donc des impôts acquittés).

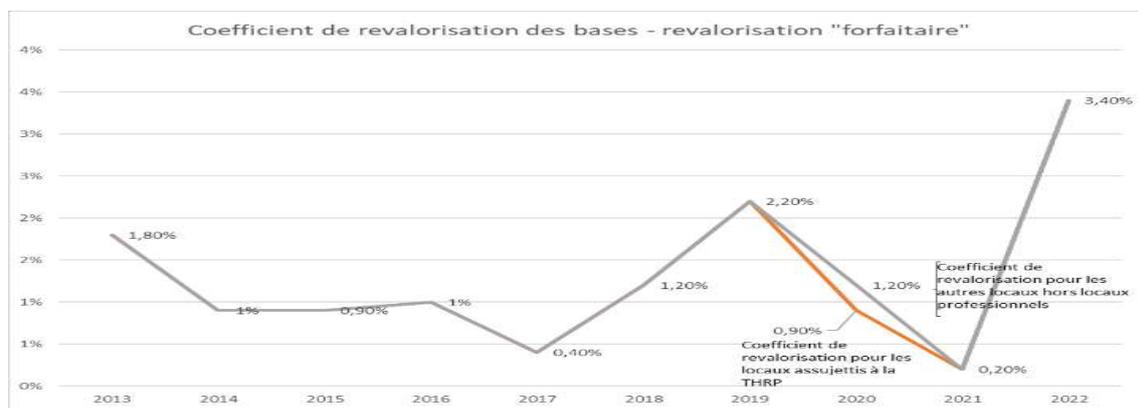
Un report de deux ans de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et rétablie par « la voie du 49.3 » le 8 décembre par le gouvernement

Revalorisation des bases

Le PLF 2023 ne contient pas d'article sur la revalorisation forfaitaire des bases fiscales. C'est donc le mécanisme posé en LF pour 2018 qui s'appliquerait : glissement sur un an de l'indice des prix à la consommation de novembre n-1 et n-2. Vu le contexte inflationniste, la revalorisation des bases pourrait être très forte, de l'ordre de 6 à 7 % entraînant une forte hausse des recettes fiscales et des impôts acquittés par les contribuables. Le taux définitif sera connu deuxième quinzaine de décembre à la l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre 2022.



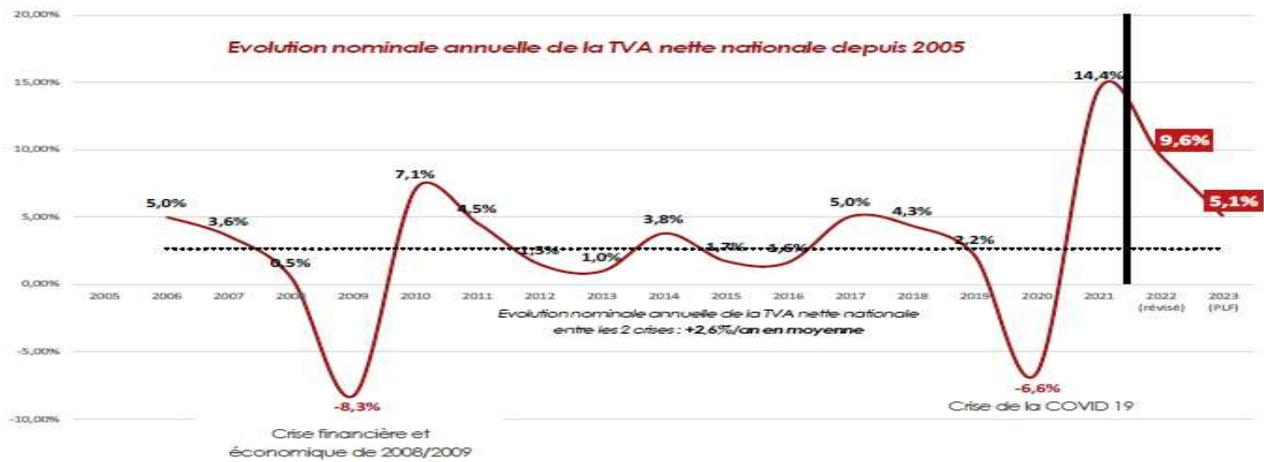
Il est à noter qu'un amendement visant à limiter la hausse des bases à 3,5 % a été déposé, mais il n'a pas été retenu par le Gouvernement.



Evolution de la TVA (et de la fraction de TVA perçue par les collectivités)

Le produit national de TVA d'une année donnée fait l'objet de trois publications : un montant prévisionnel en Loi de Finances (fin de N-1), un révisé en septembre de N et un définitif en janvier de N+1.

Dans le PLF 2023, le produit prévisionnel de TVA national est estimé à 215 Md€ pour 2023, soit une hausse de 5,1 % par rapport à la TVA révisée 2022 (publiée en septembre 2022).



Source : RCF, séminaire PLF 2023 (novembre 2022)

Pour Lorient Agglomération cette révision de la TVA nationale en septembre 2022 s'est traduite par un hausse de la fraction de TVA perçue au titre de la Taxe d'habitation en 2022 de 2 M€ (33,5 M€ au lieu de 31,5 en notification initiale).

LES PREVISIONS 2023 POUR LA FISCALITE DE LORIENT AGGLOMERATION

Produit de fiscalité (en M€)	2020	2021	2022	Estimation BP 2023	Variation 2021/2022 (%)
TH	29,737				
Fraction de TVA		30,58	33,56	34,5	10%
THRS		2,467	2,48	2,75	0%
FB	1,275	1,227	1,28	1,35	4%
FNB	0,091	0,092	0,09	0,1	3%
TAFNB	0,232	0,236	0,24	0,255	3%
TEOM	23,826	24,025	25,04	26,645	4%
CFE	18,278	15,173	15,61	16,1	3%
CVAE	12,309	11,409	10,53	11,5	-8%
TASCOM	3,604	3,516	4,09	3,4	16%
IFER	0,89	0,896	0,96	0,95	7%
TOTAL	90,243	89,622	93,881	97,551	5%

Hors rôles supplémentaires et complémentaires
 2022 = notifié définitif

Compensations fiscales (en M€)	2020	2021	2022	Estimation BP 2023	Variation 2021/2022 (%)
Compensations ménages	3,201	0,065	0,066	0,065	1%
Compensations économiques	0,398	4,564	4,701	4,700	3%
TOTAL	3,599	4,629	4,767	4,765	3%

> Bases fiscales - éléments communs

L'hypothèse retenue en première approche pour le coefficient de revalorisation des bases fiscales est de 6 % pour la THRS, le FB, la TEOM, le FNB et la TAFNB. Ces bases seront adaptées selon les dispositions définitives de la loi de Finance pour 2023, ceci permettra d'adapter les prévisions budgétaires BP 2023 .

> Une convergence des taux toujours en cours

Le processus de convergence des taux de CFE, de FB et de FNB, débuté suite à la fusion de 2014, est toujours en cours en 2023. Si pour la CFE, elle aboutira en 2025, pour le FB et le FNB il est prévu à échéance 2026

> La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

La CFE est due par les sociétés et les particuliers qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée. Depuis 2019, les très petits chiffres d'affaires (< 5 k€) en sont exonérés. L'assujettissement à la CFE peut se faire sur le dispositif dit de « base minimum » lorsque la valeur locative des locaux occupés est faible. Le montant des bases minimums, fixé par délibération de l'EPCI par tranches du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes de l'entreprise, est revalorisé chaque année. Pour 2022, les bases minimum étaient les suivantes :

	CA < 10000 €	CA > 10000 et <= 32600 €	CA > 32600 et <= 100000 €	100000 et <= 250000 €	CA > 250000 et <= 500000 €	CA > 500000 €
Bases minimum Lorient Agglomération	537 €	1 073 €	2 255 €	2 255 €	2 255 €	2 255 €

c) Attributions de compensation

Les attributions de compensation de fonctionnement sont estimées 1,7 M€ en recettes en cohérence avec la révision le pacte financier et fiscal qui a fait l'objet d'une approbation par voie de délibération lors du conseil du 12 octobre 2021.

3) SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

A) Des dépenses d'investissement dynamiques

Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement se situeraient, à ce stade de la préparation budgétaire aux alentours de 50 M€ pour un cadrage à 52 M€. Elles s'élevaient à 47,564 M€ au BP 2022 et 46,281 M€ au BS 2022.

Les arbitrages budgétaires en cours respecteront les inscriptions du cadrage.

Ces dépenses d'équipement se répartissent schématiquement entre subventions d'équipement versées pour $\frac{1}{4}$ du total et dépenses sous maîtrise d'ouvrage directe pour $\frac{3}{4}$.

Parmi les programmes de subventions d'équipement versées peuvent être cités à ce stade :

- La réhabilitation du parc locatif social pour 3,5M€
- L'aide au secteur locatif pour 2.3M€
- Les FIC pour 1,6 M€

Parmi les principaux programmes d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération :

- Des travaux sur les réseaux et ouvrages eaux pluviales pour 2,5 M€
- Des travaux sur la cité de la voile Eric Tabarly pour 2,5 M€
- Des travaux sur l'unité de traitement des Bio-déchets 2,1 M€

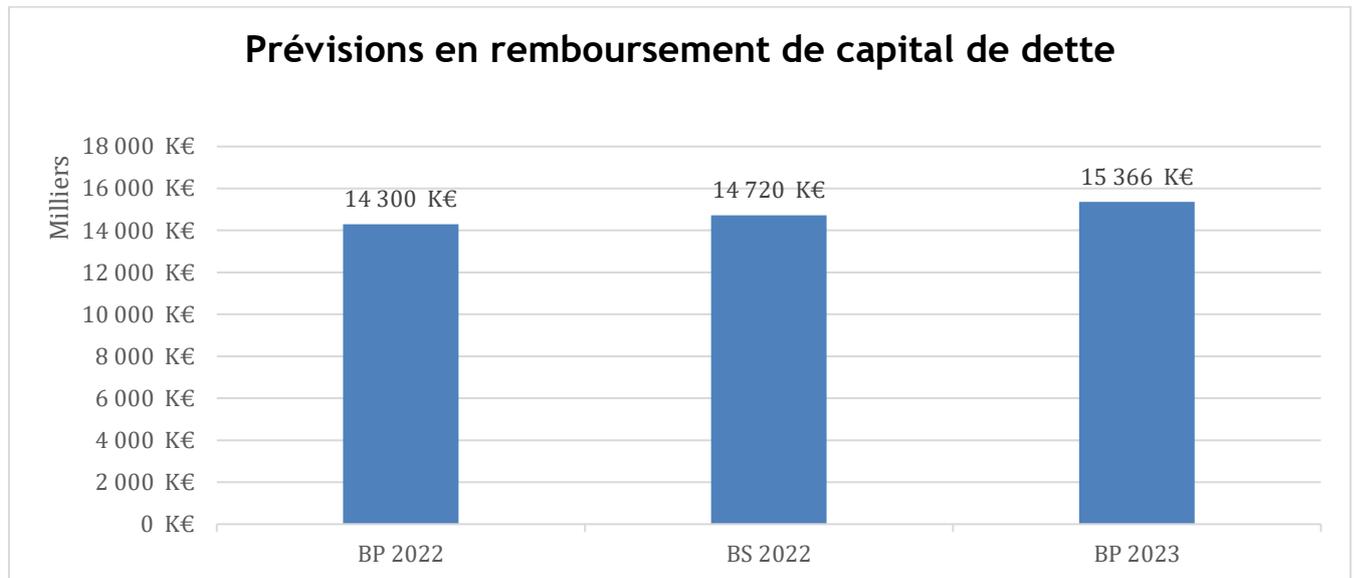
Dépenses financières

Les dépenses financières d'investissement regroupent les immobilisations financières (chapitre 27 - avances remboursables), les prises de participation (chapitre 26) et le remboursement en capital de dette.

Il est prévu au BP 2023 4,650 M€ de prise de participation financière, dont :

- 2 M€ au capital de la SEM XSEA
- 1,5 M€ au capital de la Foncière de commerce
- 1 M€ au capital de la SEMLK

Le remboursement de capital de dette est estimé au BP 2023 à 15,366 M€



La prévision en remboursement de capital de dette est donc estimée en hausse de 646 K€ par rapport au BS 2022. L'augmentation entre le BP et le BS 2022 était due à la régularisation des flux de dettes. Le pendant à la dépense complémentaire se trouvant en recettes au chapitre 27.

Opérations pour compte de tiers

Il est prévu au BP 2023 près de 6 M€ de dépenses au titre des opérations sous mandat dont 5 M€ pour l'opération de la STEP du port de pêche.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT - DES RECETTES ENCORE EN CALIBRAGE

Le recensement des recettes d'équipement reste à valider. A ce jour, sont inscrites **4,6 M€** de subventions d'investissement perçues dont 1 M€ d'attribution de compensation d'investissement. A titre d'exemple, l'une des plus grosses subventions d'investissement attendues est relative au projet de data center pour un montant de 1,2 M€.

Il est par ailleurs prévu 1,725 M€ de cession d'immobilisations au titre du BP 2023 dont 1,2 M€ au titre du hangar H3 « Le Glorieux » (BSM) et 495 K€ au titre des réserves foncières PLH.

Les recettes financières sont prévues, hors emprunts de l'exercice, à 5 M€ correspondant au remboursement de capital de dette pris en charge par le budget principal puis remboursé par les budgets annexes.

Sur la base du niveau des dépenses d'équipement les recettes de FCTVA sont attendues légèrement supérieures à 4 M€.

IV. UNE STRATEGIE DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE QUI PRESERVE LES 9 BUDGETS DE L'EPCI

A) ELEMENTS GENERAUX SUR LA DETTE DE L'ETABLISSEMENT

En ce qui concerne le seul budget principal, après mobilisation des emprunts sur l'exercice 2022, la charge de la dette est estimée à ce stade pour le budget primitif 2023 à 14.67 M€ de remboursement en capital et à 2.9 M€ d'intérêts.

Au cours de l'exercice 2021, à l'occasion du budget supplémentaire, et à la demande du comptable public, les flux croisés de dette ont fait l'objet d'une normalisation comptable. Cette obligation se traduit en 2 étapes. Première étape : la totalité des intérêts et du capital remboursé lorsque des contrats de prêts avaient fait l'objet d'une répartition entre le budget principal et le budget annexe sont comptabilisés sur le budget principal. Deuxième étape : les quotes-part de flux concernant les budgets annexes font l'objet d'un remboursement par ces derniers au profit du budget principal (au chapitre 76 pour les intérêts, au chapitre 27 pour le capital).

Pour apprécier l'endettement du seul budget principal, l'encours de dette doit donc être retraité de ces flux croisés.

Encours total au 01/01/2023	129 528 K€
Encours flux croisé budgets annexes au 01/01/2023	34 215 K€ €
Encours net au 01/01/2023	95 312 K€

Au CA 2021 le délai de désendettement (encours / épargne brute) s'élevait à 3.32 années pour le budget principal et à 3.64 années pour l'ensemble des budgets, dette des PAE et de la ZAC de la gare non comprise puisque la dette sur ces budgets a vocation à être temporaire dans l'attente de la commercialisation.

Le ratio de désendettement de Lorient Agglomération continue donc à s'améliorer par effet du moindre recours à l'emprunt, malgré le maintien d'un niveau d'investissement élevé. En comparaison ce délai était inférieur à la moyenne nationale de l'ensemble des groupements à fiscalité propre (4.4 ans aux CA 2021, dernier chiffre disponible (DGCL, 2022).

Le taux moyen des intérêts de la dette à ce jour est de 1.51% pour le budget principal et de 1.32 % pour l'ensemble des budgets.

Tous budgets confondus, emprunts de fin d'année 2022 compris, la charge de la dette pour 2023 serait de 21.51 M€ de remboursement de capital et à 4.5 M€ d'intérêts.

Sur la base de la prospective établie en application du PPI et dans l'attente des derniers éléments d'équilibrage, le recours à l'emprunt sur 2023 est envisagé à hauteur de 38 M€.

B) LA STRUCTURATION DE LA DETTE

La dette en cours sur l'ensemble des budgets est composée d'emprunts à taux fixes pour 66 % (123M€) et d'emprunts indexés sur des taux susceptibles de variations pour 34 % (64 M€). Cette seconde part se répartit entre des taux variables classiques (33.1 M€), des taux indexés sur le Livret A (27 M€) et des taux structurés (3.9 M€).

Jusqu'à présent et malgré la forte hausse des taux observée sur 2022, les emprunts réalisés sur les budgets annexes sont plus fréquemment indexés sur des taux fixes, afin de sécuriser la charge financière à supporter par ces budgets jusqu'à échéance finale des emprunts.

La dette propre du budget principal (sans les emprunts affectés aux budgets annexes) est composée de taux fixes pour 54% (51.4 M€) et de taux variables et Livret A pour un volume 40.6 M€ soit 42.5 %. Ce choix, est une façon d'allier souplesse (la renégociation des taux variables présentant moins de difficulté) et sécurité (un taux fixe permet de socler la dette et de disposer de perspectives fiables de son endettement). Les 3.5 % restants sont constitués de produits à barrière, c'est-à-dire de produits pour lesquels le taux acquitté s'enchérit si un index prédéfini dépasse un certain seuil, la barrière. Il est à noter que ces emprunts structurés sont sans effet de levier et que la barrière semble suffisamment élevée pour ne pas être risquée par rapport à l'index observé.



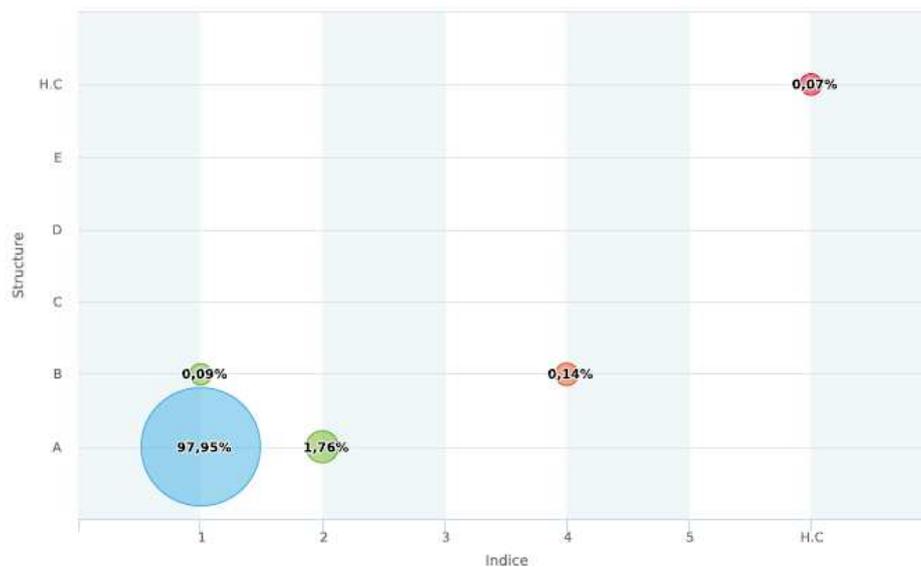
L'emprunt s'achevant en 2048 a été contracté en 2008 pour une durée de 40 ans pour financer le Pont des Indes dans le cadre du Triskell I. Sur le Triskell 2, certains emprunts ont été contractés sur une durée de 30 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et s'achèveront en 2047.

C) UNE DETTE NON RISQUEE

Tous budgets confondus, 97.95 % de l'encours est positionné en A1, avec des indexations à taux fixes simples ou à taux variables classiques.

Si les taux d'intérêt devaient être haussiers, les conséquences sur le montant total des frais financiers seraient donc limitées.

Charte Gissler tous budgets confondus



Au budget principal

Au budget principal, la dette ne présente aucun risque de taux puisque 96.37 % de notre encours est classifié en catégorie A1.

Pour 2023, Lorient Agglomération poursuivra l'optimisation de sa dette en saisissant toutes les opportunités sur les marchés notamment en arbitrants systématiquement taux fixes contre taux indexés et en interrogeant un grand nombre de prêteurs à chaque consultation bancaire

La typologie de contrats souscrits sera dépendante de la nature des biens financés et de leur durée d'amortissement.

Les emprunts à taux fixes pourraient être privilégiés pour le financement des biens durables. Les emprunts à taux variables étant plus indiqués pour des financements temporaires (zones d'activité ou aménagement de la gare) puisqu'ils permettent une sortie de l'emprunt sans pénalités.

Alors que l'inflation se situe à 5,4 % pour 2022, et devrait probablement restée très élevée pour 2023, l'incertitude gouverne les modélisations financières produites. En ce qui concerne les taux fixes, ceux-ci tutoient, en ce mois de décembre, les 3,5 % et pourraient atteindre les 5 % sur 2024.

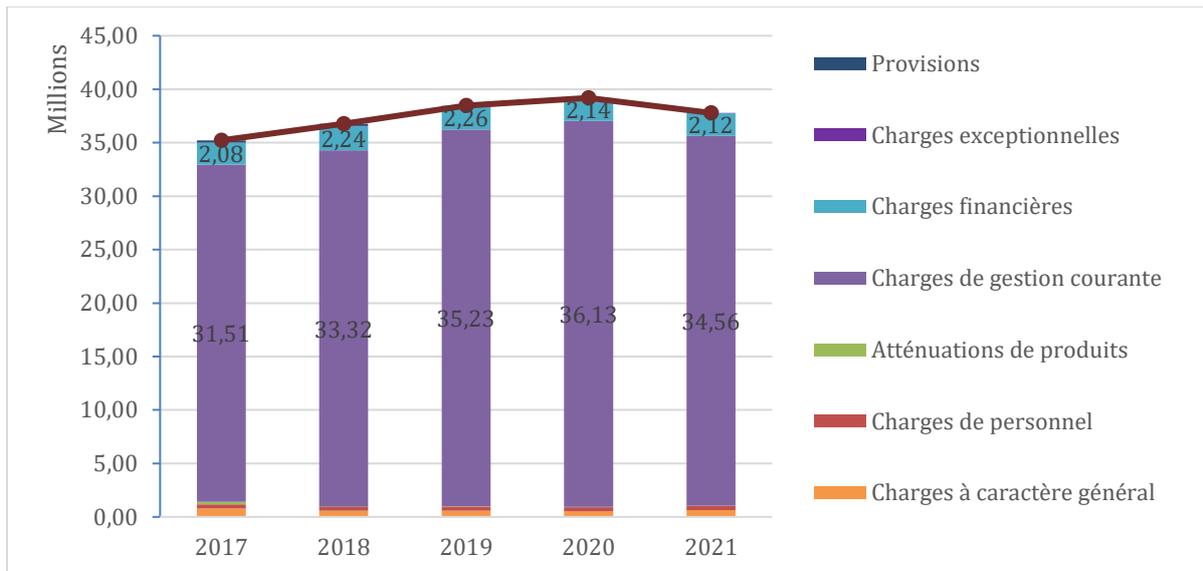
Dans un tel contexte et pour sécuriser les finances de l'EPCI, la conjoncture pourrait conduire, lors des mobilisations 2023, à introduire dans le panier de dette de l'EPCI des produits plus souples que les taux fixes que sont les produits structurés et produits à taux variables avec outils de couverture (swap).

VI. ORIENTATIONS 2023 POUR LES BUDGETS ANNEXES

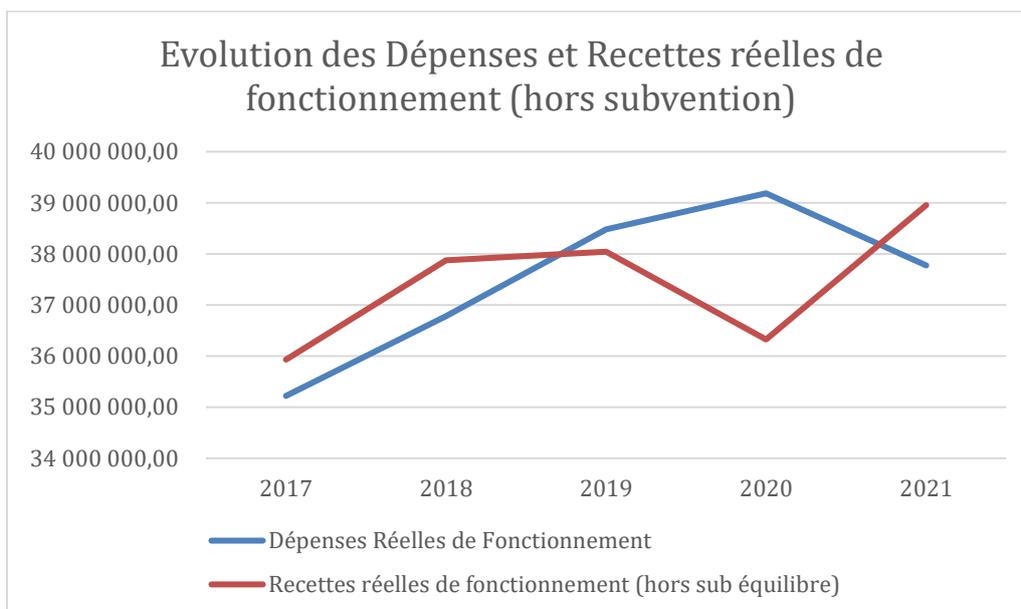
A) BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Analyse rétrospective :

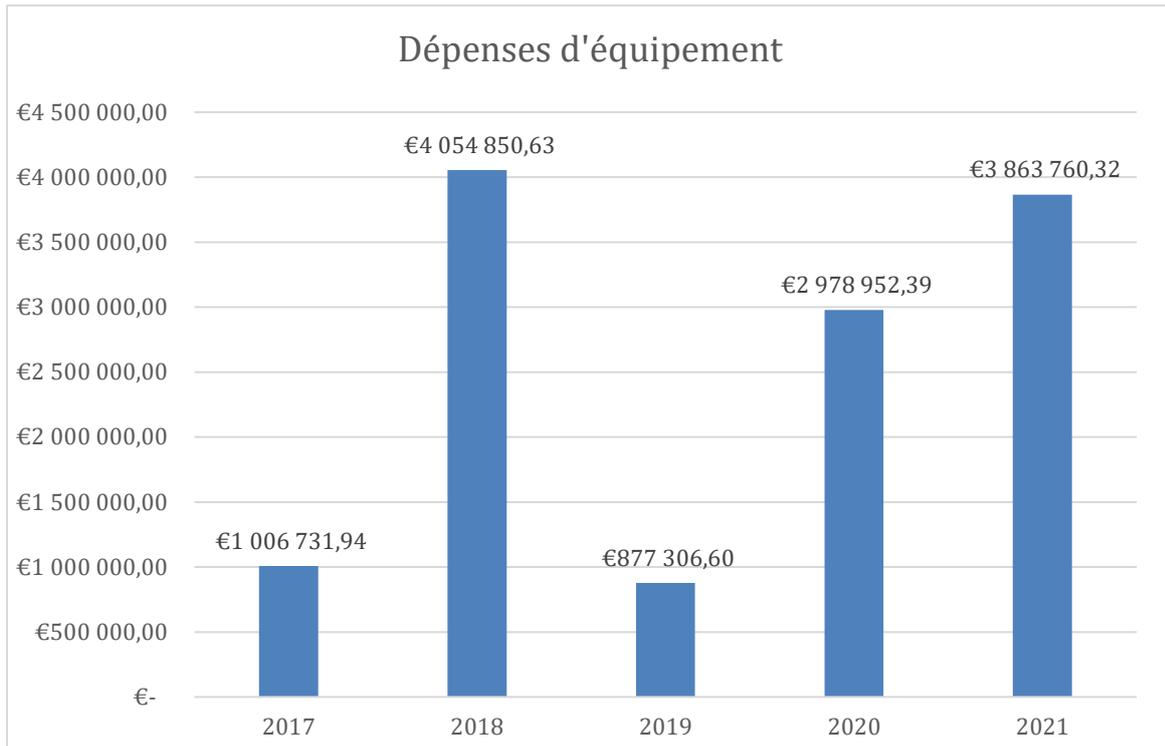
Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement constituées de la rémunération du délégataire et donc évoluent mécaniquement selon la révision annuelle des coûts d'exploitation en application du contrat de DSP. Or, ces charges connaissent une diminution en 2021 du fait d'indices d'actualisation en moindre augmentation et un solde d'exploitation 2020 plus favorable, en lien avec la diminution des charges supportées par le délégataire, notamment en période de confinement.



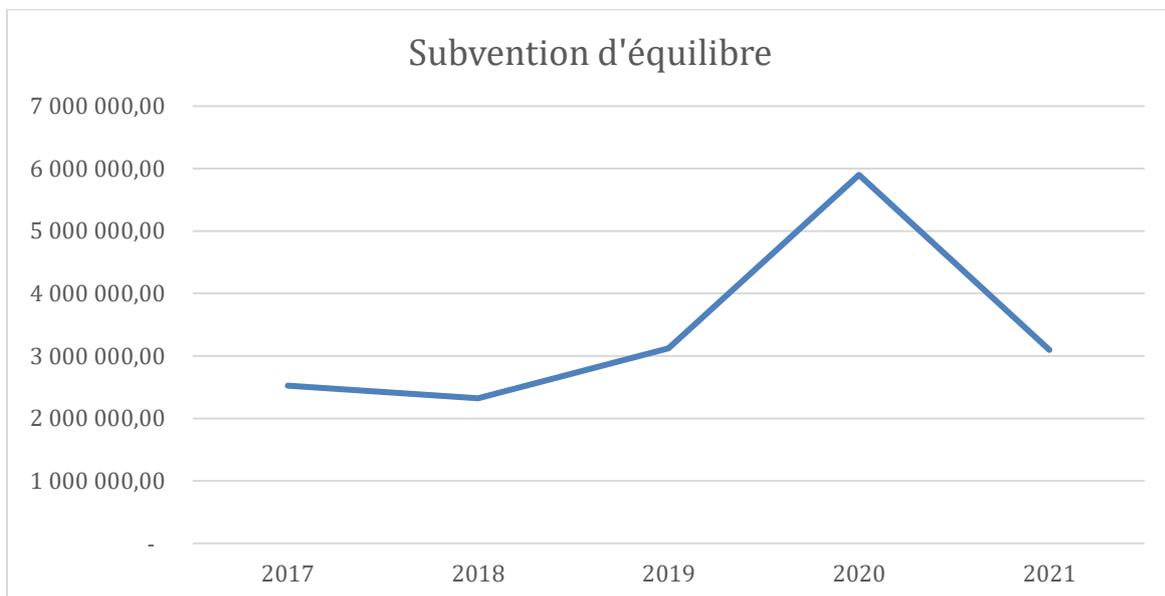
Après le fort impact de la crise sanitaire en 2020, les recettes de ce budget connaissent une reprise notamment les recettes commerciales et le versement mobilité restent dynamiques.



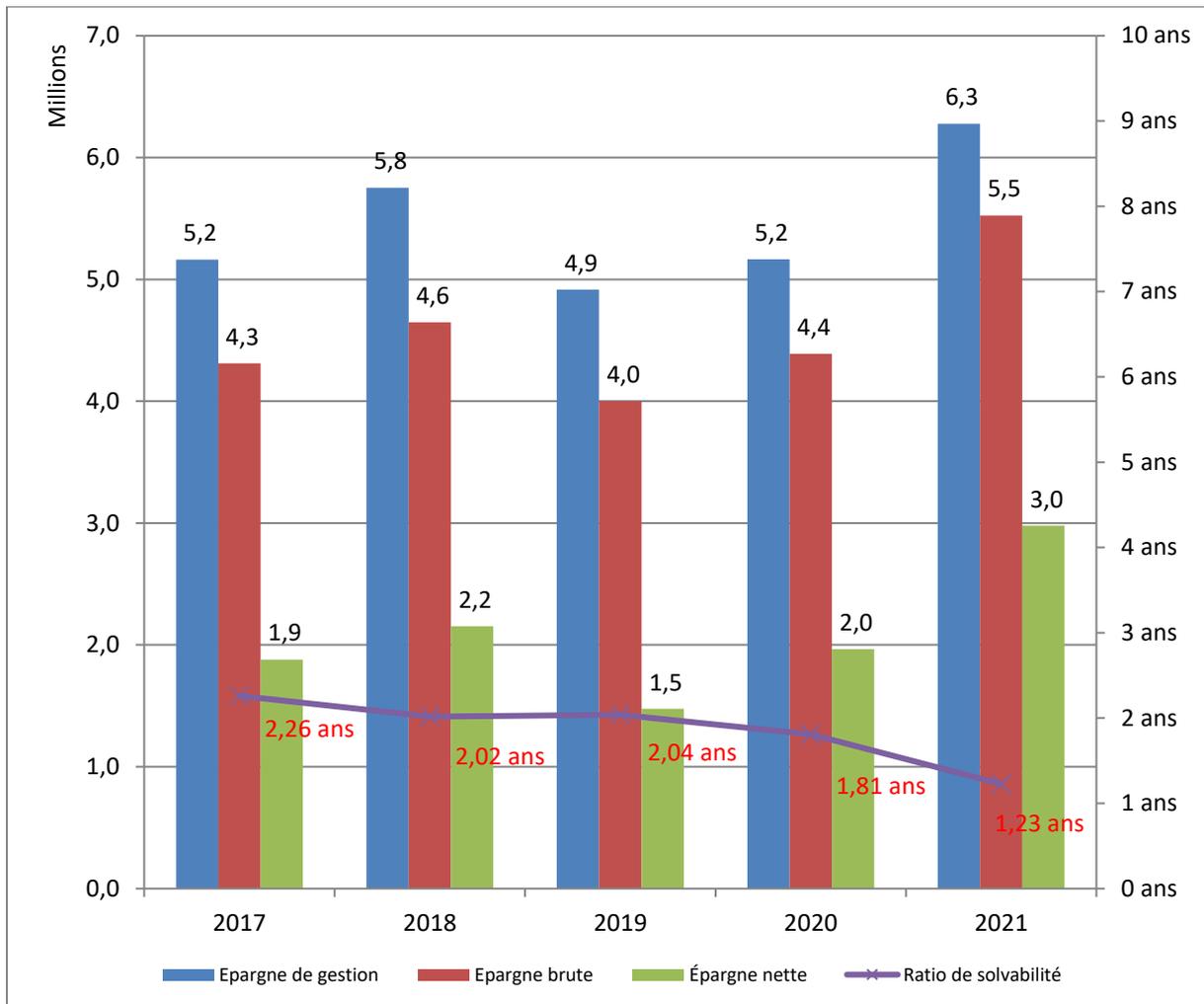
Le rebond d'investissement connu en 2020 se confirme en 2021 avec le début du programme de transition énergétique du parc de bus. Ce programme est amené à se développer dans les prochaines années.



La reprise observée sur les recettes de fonctionnement (recettes commerciales et VM) et la diminution temporaire des dépenses ont permis un moindre recours à la subvention d'équilibre du budget principal en 2021.



Les niveaux d'épargne reflètent ces évolutions de la section de fonctionnement.



A la clôture de l'exercice 2021 le résultat net global était en hausse par rapport à celui de l'exercice 2020 : 997 807.62 € au CA 2021 et 604 638,30 € € au CA 2020.

Hypothèses d'atterrissage 2022

Section de fonctionnement

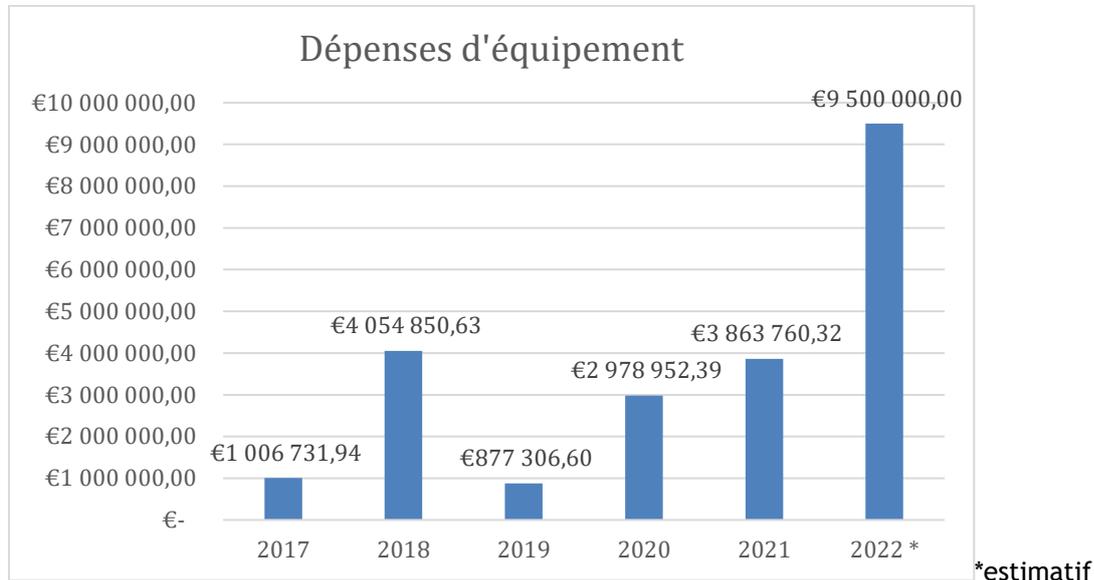
L'année 2022 est impactée par la signature d'un protocole transactionnel qui solde l'année 2020 avec une recette exceptionnelle de 1.635M€ et la définition du solde d'exploitation 2021 qui conduit à un relèvement du montant de rémunération du délégataire.

Les recettes commerciales et le produit de versement mobilité observent une belle dynamique et se rapprochent du niveau antérieur à la crise sanitaire.

La subvention d'équilibre envisagée sera à son niveau d'inscription (4.5 M€).

Section d'investissement

Pour l'exercice 2022, le niveau de dépenses d'équipement attendu serait de l'ordre de 9,5 M€ mais est susceptible d'évoluer selon les aléas d'ici la clôture de l'exercice, avec des recettes de subventions attendues de l'ordre de 800 K€.



La forte progression des dépenses d'investissement s'accompagnera d'un recours à l'emprunt qui sera à ajuster selon l'atterrissage définitif de l'exercice (aux alentours de 2,5 M€). Jusqu'à présent, ce budget présentait un ratio de solvabilité très raisonnable car inférieur à 2 ans. La contrainte d'amortissement des lourds investissements pèsera de plus en plus fortement sur l'équilibre de ce budget.

Propositions 2023 :

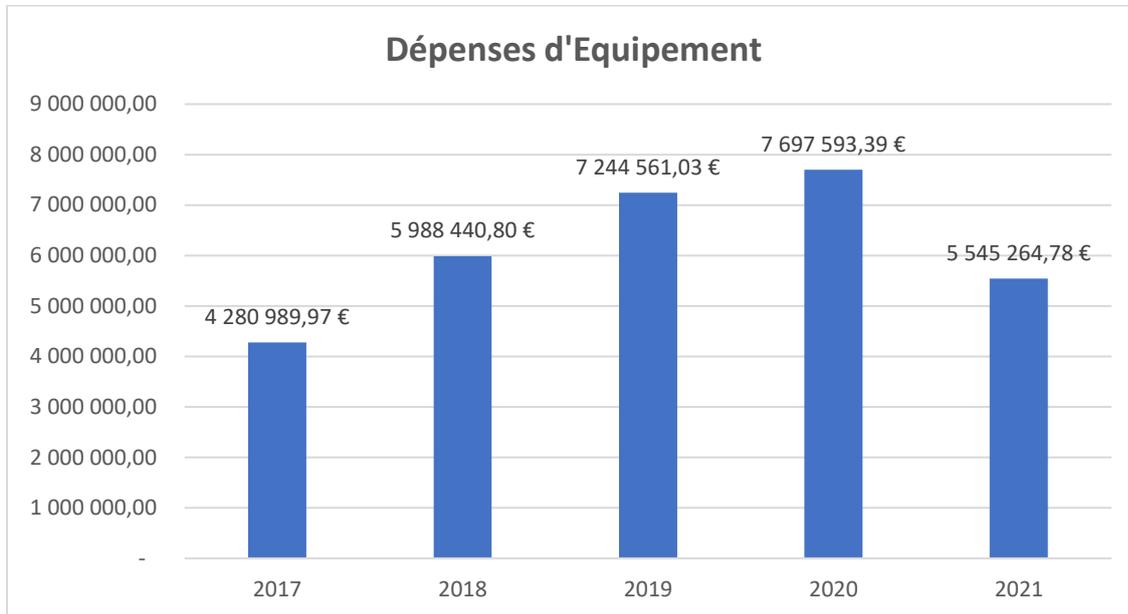
Les dépenses d'équipements programmés pour 2023, sous réserve des derniers arbitrages, sont en très fortes évolutions puisque plus de 22 M€ de dépenses d'équipement sont prévues, contre 13,1 M€ au BP 2022, soit une progression de près de 68% des dépenses d'équipement, traduction budgétaire de la politique de transition écologique rapide du service de transports urbains. Les recettes de subventions d'investissement attendues seraient de l'ordre de 2M€ à ajuster selon les notifications à intervenir sur l'année.

La bonne dynamique constatée sur les recettes commerciales et le produit du versement mobilité ne suffira pas à faire face à la forte progression envisagée de la rémunération du délégataire qui s'établirait à plus de 17%. Ceci s'explique d'une part par l'augmentation des charges prévisionnelles du délégataire liée à la mise en œuvre de l'avenant n°4 sur la transition énergétique voté en conseil communautaire de juin 2022, et d'autre part à la forte augmentation des indices d'actualisation des charges prévus au Contrat. La subvention du budget principal vers le budget annexe transports sera donc à majorer sur 2023.

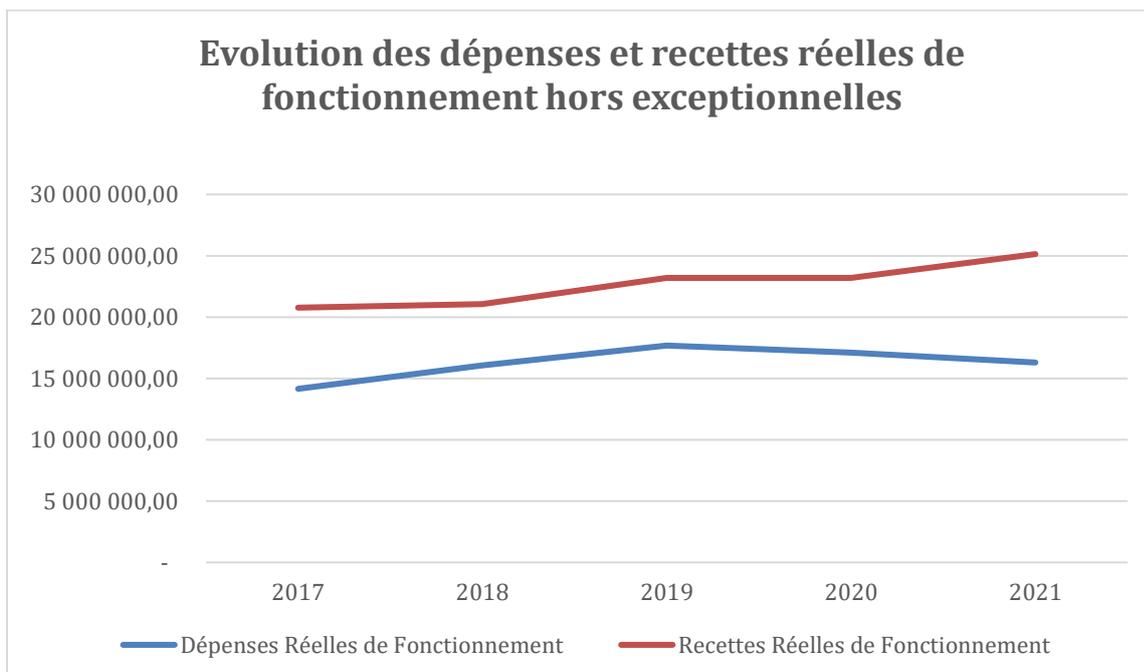
B) BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Analyse rétrospective :

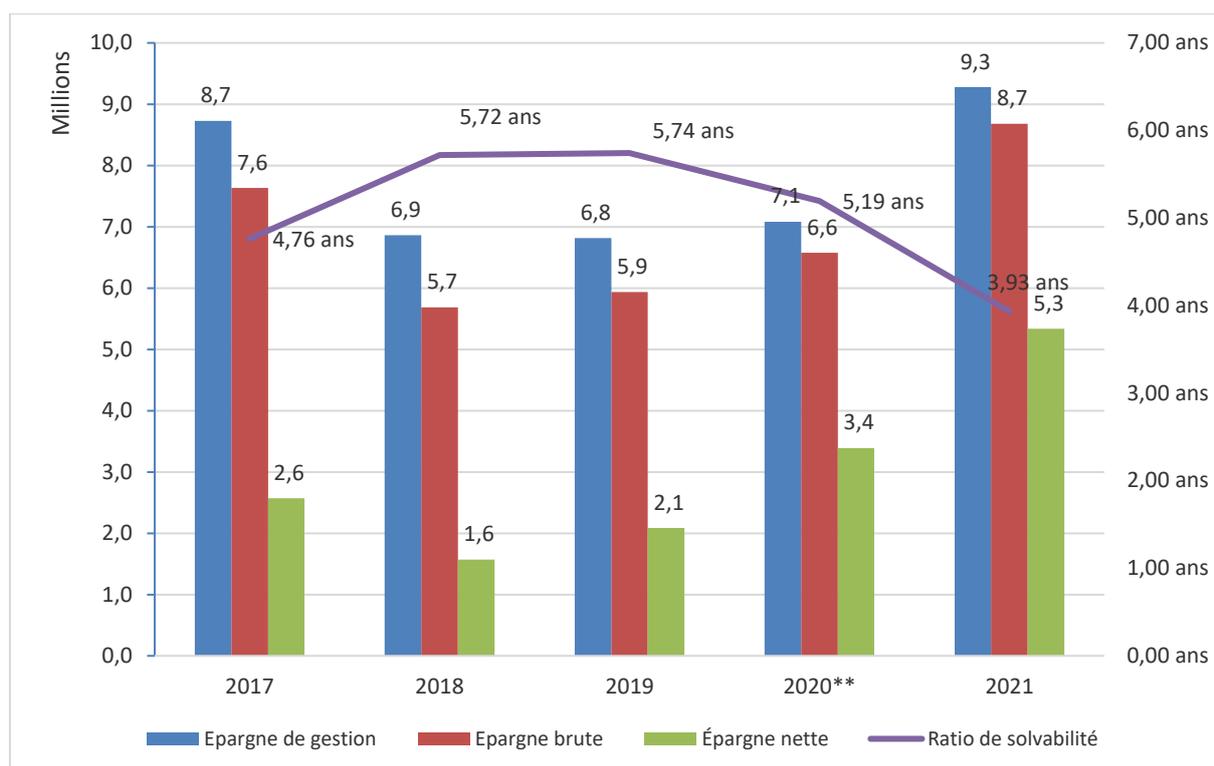
Le niveau d'investissement sur le budget EAU est en nette diminution par rapport à 2021. En effet suite à la crise sanitaire, certains projets ont dû être décalés sur 2022 voire 2023.



En rétrospective, dépenses et recettes de fonctionnement, après une évolution relativement parallèle sur la période 2016-2020, on constate, en 2021, une baisse des dépenses (-0,8 M€) et une plus forte augmentation des recettes (+1,9 M€).



Les niveaux d'épargne reflètent les évolutions de la section de fonctionnement.



A la clôture de l'exercice 2021 le résultat net global était en forte hausse par rapport à celui de l'exercice 2020 : 2 457 645 € au CA 2021 et 903 577 € au CA 2020. Du fait d'un moindre recours à l'emprunt en 2021 (1,5 M€) par rapport à 2020 (2,735 M€), la capacité de désendettement est en forte baisse (5,19 ans en 2020 et 3,93 ans en 2021).

Hypothèses d'atterrissage 2022 :

Section de fonctionnement (hors exceptionnel) :

Les dépenses prévisionnelles sont envisagées en hausse d'environ 20% par rapport au CA 2021, pour se situer aux alentours de 20 M€.

Les hausses les plus significatives devraient se situer sur les rubriques suivantes :

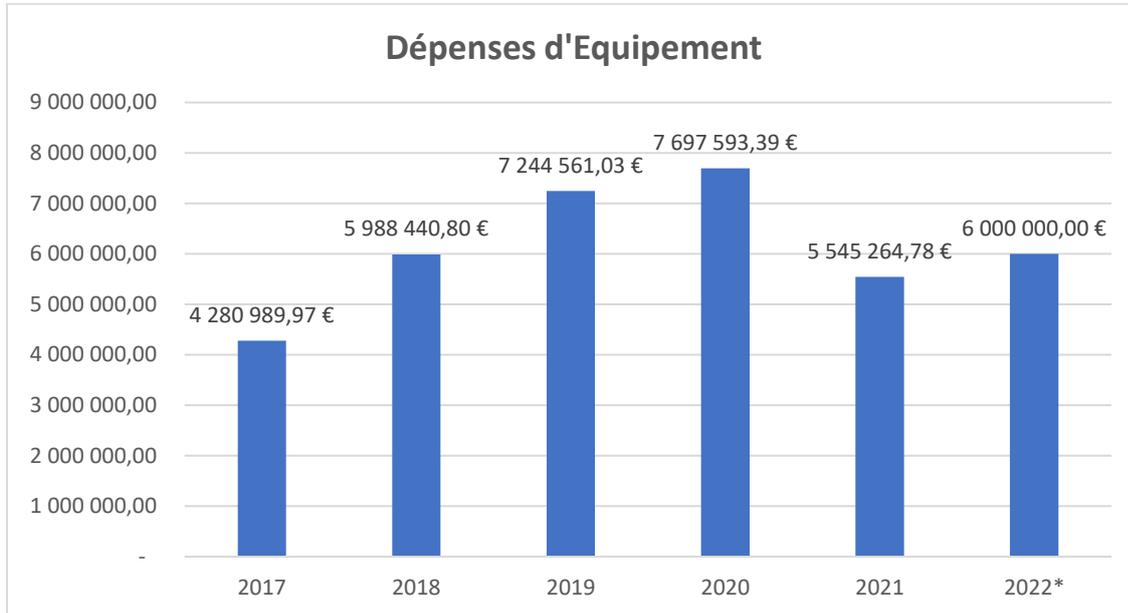
- Les achats d'eau : + 1 M€
(augmentation des achats d'eau auprès d'Eau du Morbihan pour le secteur Nord afin de pallier à la fermeture des forages non conformes au regard des métabolites pertinents),
- La rémunération des gestionnaires : + 2M€
(principalement l'impact de l'intégration du secteur Est suite à la fin de la DSP au 31/12/2021).

Les recettes seraient également en hausse par rapport au CA 2021 pour + 2%, soit environ 25,6 M€ au total.

Les recettes issues des ventes d'eau sont attendues en augmentation d'environ + 2.50% par rapport à celle de 2021.

Section d'investissement :

Pour l'exercice 2022 le niveau de dépenses d'équipement est attendu proche de 6 M€.



A ce stade des prévisions de réalisations 2022, il est prévu de recourir à un nouvel emprunt à hauteur de 3 M€, pour un remboursement en capital sur 2022 d'environ 3,4 M€.

Au total l'encours de la dette sur ce budget se situera donc aux alentours de 33,5 M€ au 31 décembre 2022.

La capacité de désendettement fin 2022 sera légèrement supérieure à 6 ans, en très nette hausse par rapport à 2021.

Dépenses d'équipements envisagées pour le Budget Primitif 2023 :

Les dépenses d'équipements programmées pour 2023, sous réserve des derniers arbitrages, évoluent de 1,063 M€ par rapport aux prévisions inscrites au BP 2022, soit un montant total pour 2023 de 9,344 M€.

Les principaux programmes de travaux sont :

- Poursuite des renouvellements de réseaux d'eau, secteur Rive Gauche et Est (2,750 M€) et secteur Ouest (2,250 M€),
- Refonte de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur (1,446 M€),

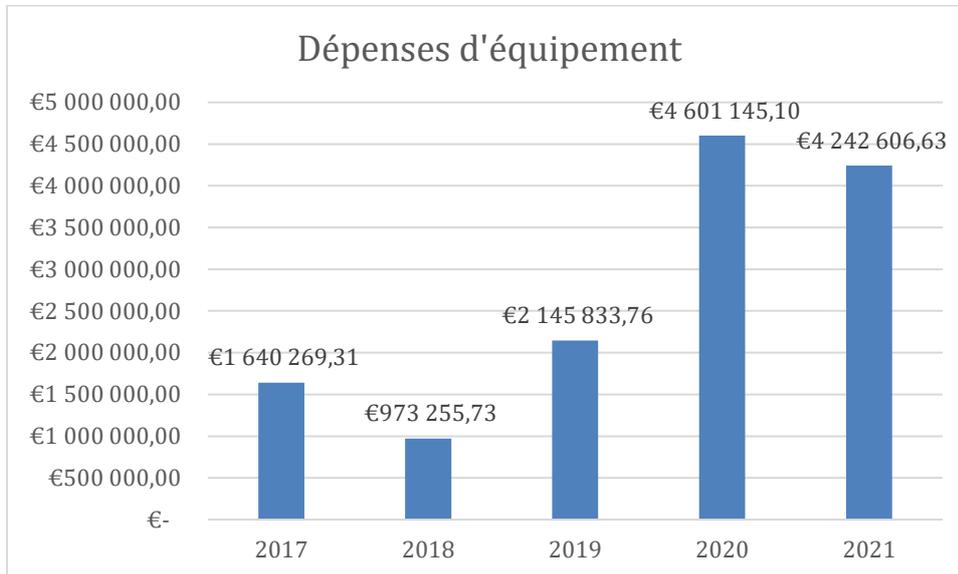
Les dépenses d'équipement relatives à l'eau n'étant qu'exceptionnellement subventionnées, il n'est pas prévu d'inscrire des recettes de subvention. La section d'investissement sera principalement financée par l'emprunt.

La section de fonctionnement 2023 est envisagée avec un niveau de dépenses réelles d'environ 21,5 M€, pour des recettes réelles d'environ 25,8 M€.

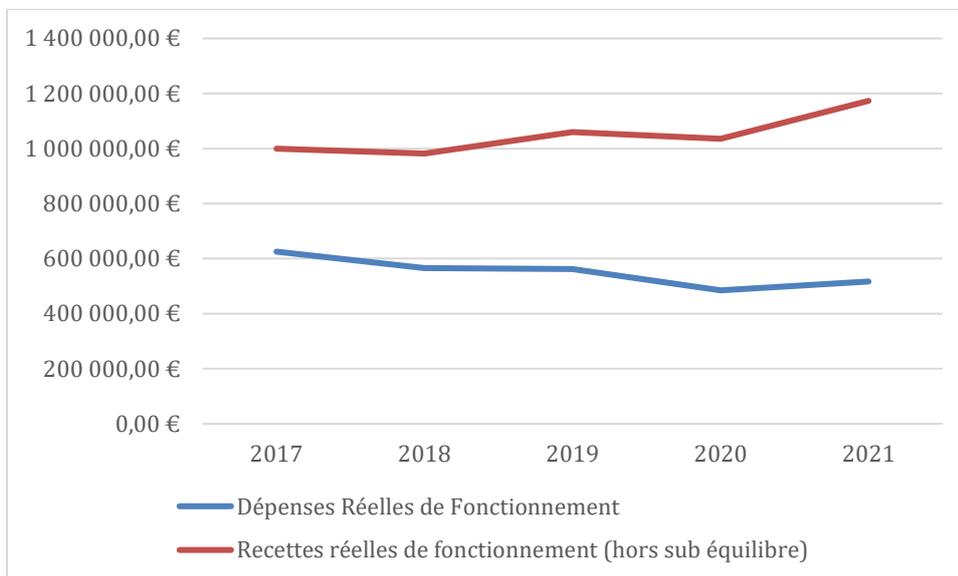
C) BUDGET ANNEXE PORTS DE PLAISANCE

Analyse rétrospective :

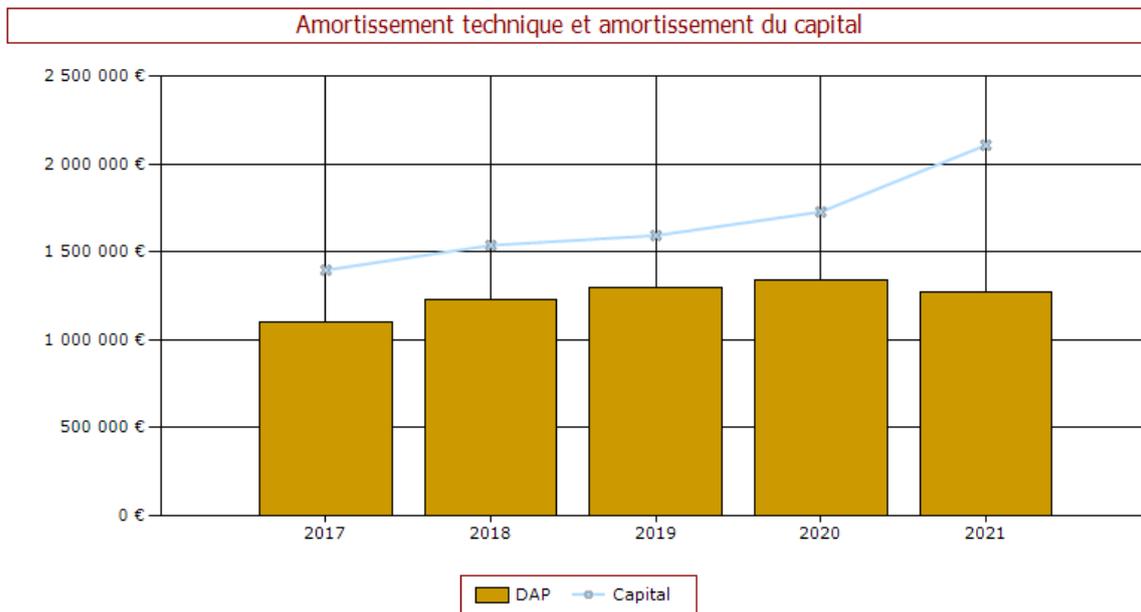
Le budget des ports de plaisance connaît un niveau d'investissement élevé depuis ces 3 dernières années.



Sur la même période, l'écart entre les recettes (hors subvention d'équilibre) et les dépenses réelles d'exploitation s'est amélioré, passant de près de 400 k€ à plus de 600K€, principalement sous l'effet de la diminution sensible des charges financières dans un contexte favorable de taux d'intérêts et ce malgré un recours à l'emprunt en augmentation.

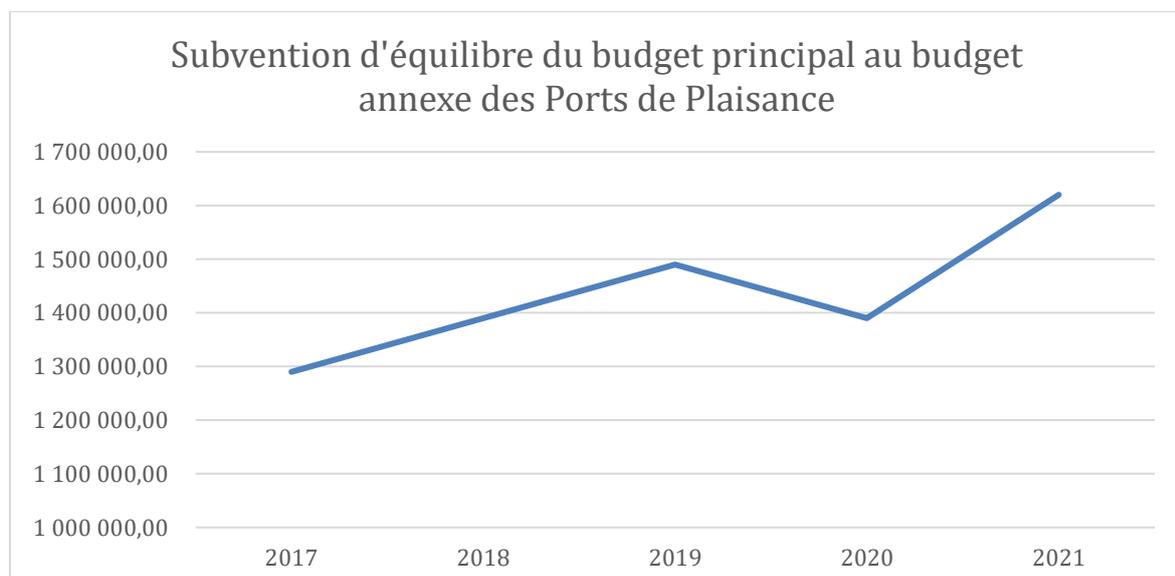


Néanmoins le niveau élevé de dépenses d'équipement et la durée longue de l'amortissement des immobilisations ainsi constitué génèrent une augmentation régulière du solde des opérations d'ordre (DAP dans le graphique ci-dessous) et du capital de dette à rembourser annuellement.

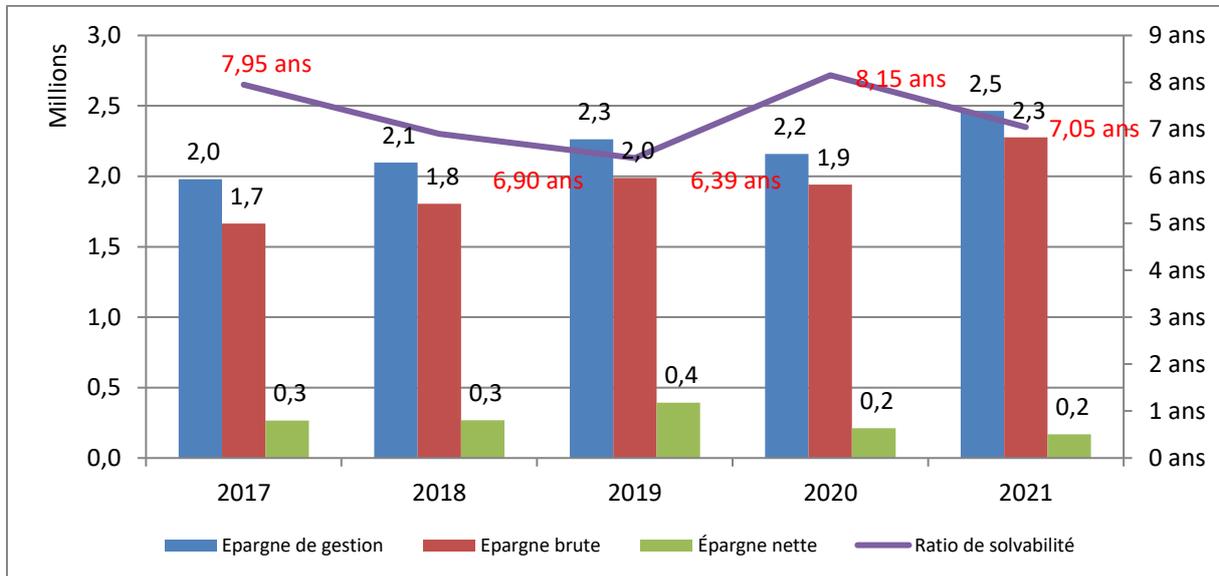


Malgré le niveau important des opérations d'ordre (supérieures aux recettes réelles hors subvention d'équilibre), celles-ci ne couvrent pas le capital de dette remboursé sur l'exercice, condition de l'équilibre budgétaire réel défini par l'article 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Le budget (...) est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre (...) et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice..* »

Ces éléments obligent à maintenir un niveau élevé de la subvention d'équilibre versée par le budget principal malgré l'amélioration du solde réel d'exploitation.



Les niveaux d'épargne reflètent ces évolutions.



Le ratio de solvabilité est élevé. L'épargne nette faible est le signe d'un autofinancement insuffisant à prémunir ce budget d'une augmentation de son encours de dette. Ceci est préjudiciable en période de hausse de taux et de niveau d'investissement soutenu.

A la clôture de l'exercice 2021 le résultat net global était en augmentation par rapport à celui de l'exercice 2020 : 773 787,47 € au CA 2021 et 519 575,97 € au CA 2020.

Hypothèses d'atterrissage 2022 :

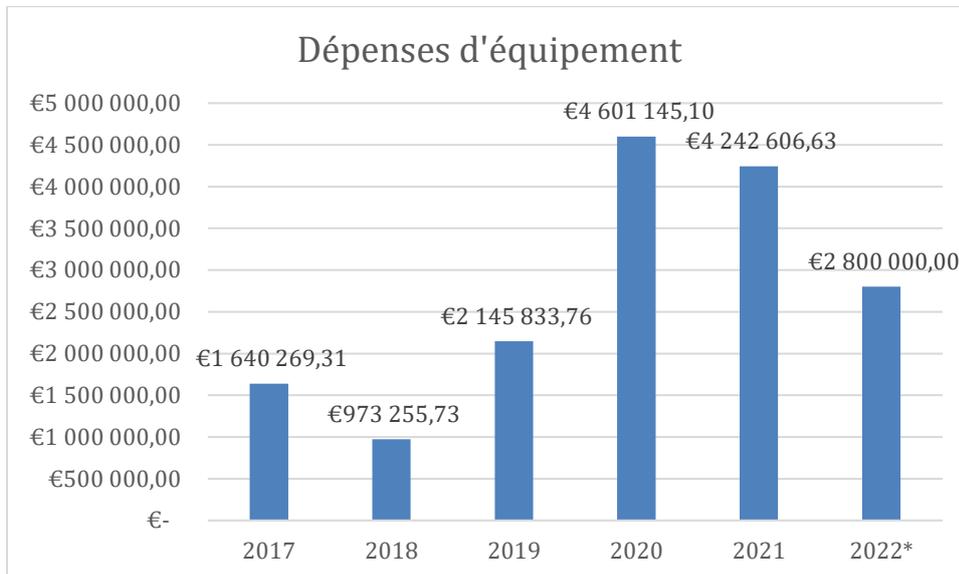
Section de fonctionnement

Les recettes du produit de la redevance versée par le délégataire ne sont pas suffisamment dynamiques et conséquentes pour faire face à la contrainte d'équilibre de ce budget.

La subvention d'équilibre envisagée à son niveau d'inscription (1.6 M€) permettrait de dégager une épargne nette attendue de l'ordre de 190 k€, soit un niveau peu élevé proche de celui constaté au CA 2021.

Section d'investissement

Pour l'exercice 2022 le niveau de dépenses d'équipement est attendu proche de 2,8 M€ et celui des recettes de subventions d'équipement de l'ordre de 660 K€.



**estimation*

Le financement de ces dépenses d'équipement nécessitera un recours à l'emprunt (à ajuster selon l'atterrissage définitif de l'exercice) mais qui pourrait se situer aux alentours de 2,5 M€. Ceci aura pour effet d'augmenter légèrement l'encours de dette mais la capacité de désendettement attendue pour fin 2022 devrait rester inférieure à 8 ans.

Pour le Budget Primitif 2023 :

Les dépenses d'équipements programmés pour 2023, sous réserve des derniers arbitrages, sont dans la continuité des derniers exercices (quelques décalages dans la réalisation d'opérations) avec 4,2 M€ de dépenses prévues, traduction budgétaire de l'ambition politique pour les ports et la maritimité.

Au regard des premiers équilibres du budget, la subvention d'équilibre versée au budget annexe par le budget principal est envisagée à un niveau supérieur à celui du BP 2022 (2 M€ contre 1 620 k€).

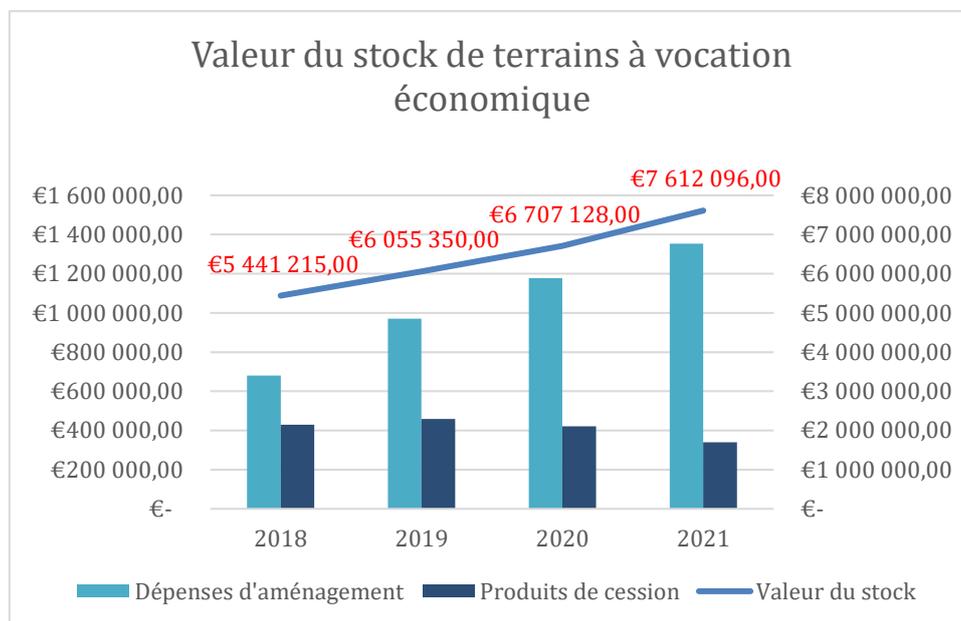
La faible épargne nette de ce budget, la part modeste des dépenses d'équipement pouvant faire l'objet de subventions et les ambitions importantes sur ce domaine auront, en l'état actuel de la concession portuaire, une répercussion importante sur le niveau de cette subvention d'équilibre.

D) BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget des parcs d'activité est un budget dit « de lotissement », géré en comptabilité de stocks. A ce titre, les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains ainsi que les recettes de cession sont enregistrées en section de fonctionnement. La section d'investissement comptabilisant le financement de ces opérations (dette).

La différence entre dépenses d'aménagement et recettes de cessions constitue la variation du stock (valeur des terrains à commercialiser).

La collectivité doit, en prospective, s'assurer de l'équilibre de clôture de chacune des opérations. En cas de déficit le budget principal doit en effet équilibrer l'opération par une subvention de fonctionnement. A contrario, l'excédent constaté sur une opération est, à sa clôture, transféré au budget principal en recette de fonctionnement.



Analyse rétrospective :

Au cours des exercices 2018 à 2021, la valeur du stock de terrains à vocation économique de Lorient Agglomération a augmenté de 40 %, passant de 5 441 K€ à 7 612 K€.

Cette augmentation illustre une volonté de déployer l'offre de foncier économique sur le territoire. Elle est le résultat de dépenses de viabilisation et acquisition de 4,2 M€ sur la période pour des produits de cession de 1,7 M€

Le financement de ces opérations se traduit par une dette bancaire de 3 758 K€ et d'une dette vis-à-vis du budget principal (avances remboursables) de 3 600 K€, le total des financements correspondant logiquement à la valeur de stock.

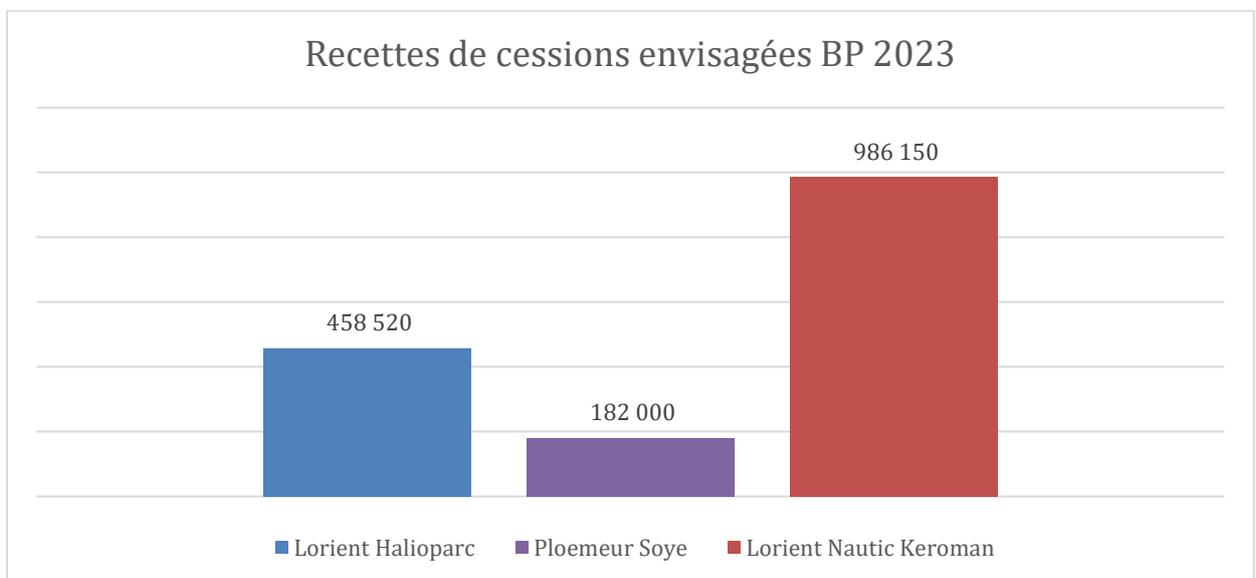
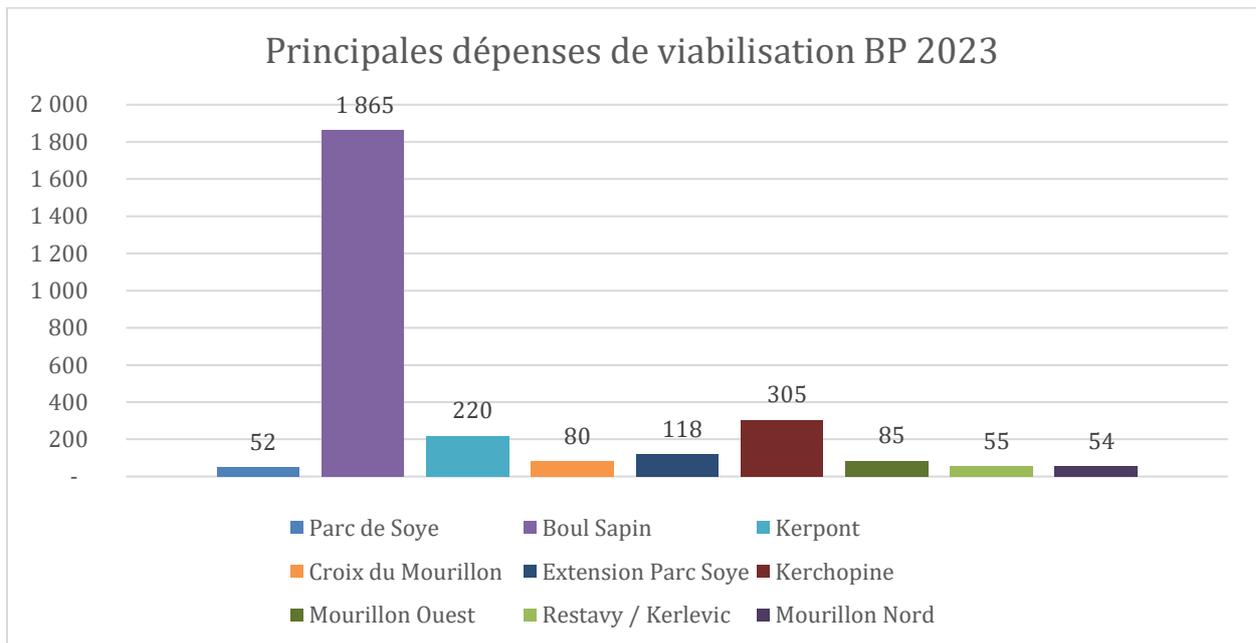
Hypothèses d'atterrissage 2022 :

Il est à ce jour envisagé un niveau de dépenses sur l'exercice de près de 2 M€ pour 400 K€ de recettes (recettes de cession), soit une augmentation de la valeur de stock de 1,6 M€ pour un stock total approchant les 12 M€.

Un recours à l'emprunt bancaire de 2 M€ sera mobilisé en fin d'année pour compenser cet effet de trésorerie de court terme. S'il devait s'avérer supérieur au strict besoin de l'exercice, une partie de la dette vis-à-vis du budget principal serait remboursée.

Pour le budget primitif 2023

Il est à ce jour envisagé pour près de 6 M€ de dépenses et 2 M€ de recettes sur l'exercices 2023, soit une augmentation de la valeur de stock de 4 M€ (+ 30 %), approchant alors les 16 M€.

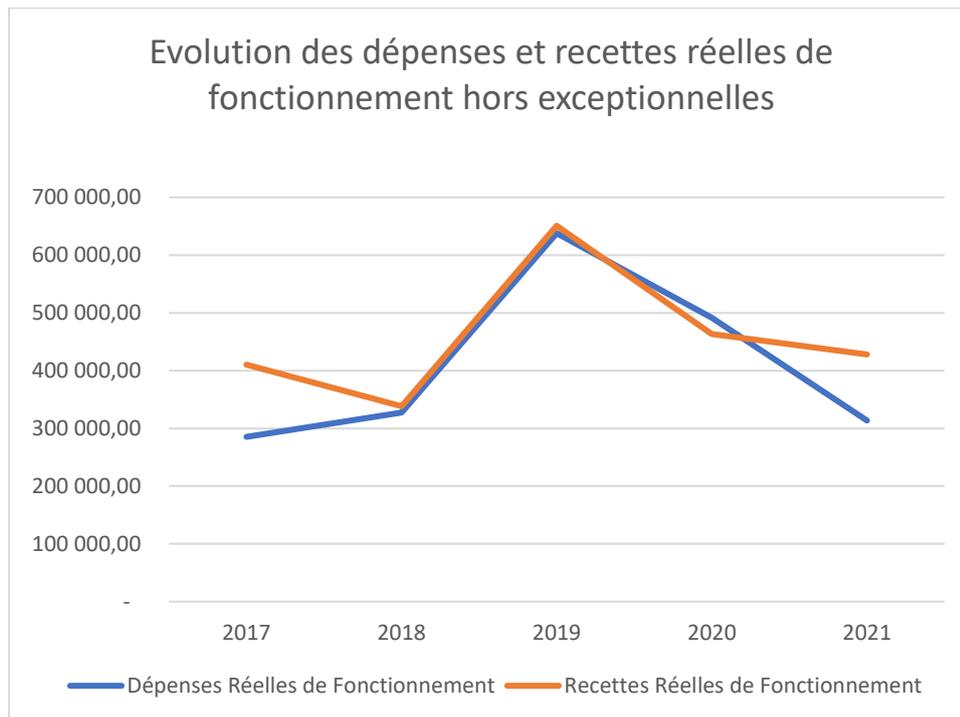


E) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Analyse rétrospective :

Sur les exercices 2019 et 2021, aucune dépense d'investissement n'a été comptabilisée.

En fonctionnement, sur la période 2017 à 2020 la variation dépendait essentiellement des dépenses et recettes réalisées dans le cadre du programme de réhabilitations groupées des filières d'ANC. Celui-ci s'étant achevé fin 2020, la section de fonctionnement est réduite.



A la clôture de l'exercice 2021 le résultat net global était en nette hausse par rapport à celui de l'exercice 2020 : 149 766 € au CA 2021 et 91 296 € au CA 2020.

Hypothèses d'atterrissage 2022 :

Section de fonctionnement :

Les résultats de l'exercice 2022 sont attendus avec un niveau de dépenses réelles légèrement supérieur à celui des recettes.

Les résultats antérieurs permettront de maintenir un résultat de clôture 2022 positif.

Section d'investissement :

La section d'investissement présentera un excédent de clôture, d'environ 40 K€ : les recettes de la section d'investissement (exclusivement les amortissements des immobilisations) n'étant pour l'instant consommées par aucune dépense.

Propositions 2023 :

La section de fonctionnement, à ce stade de la préparation budgétaire, d'un montant quasi-équivalent à celui du BP 2022.

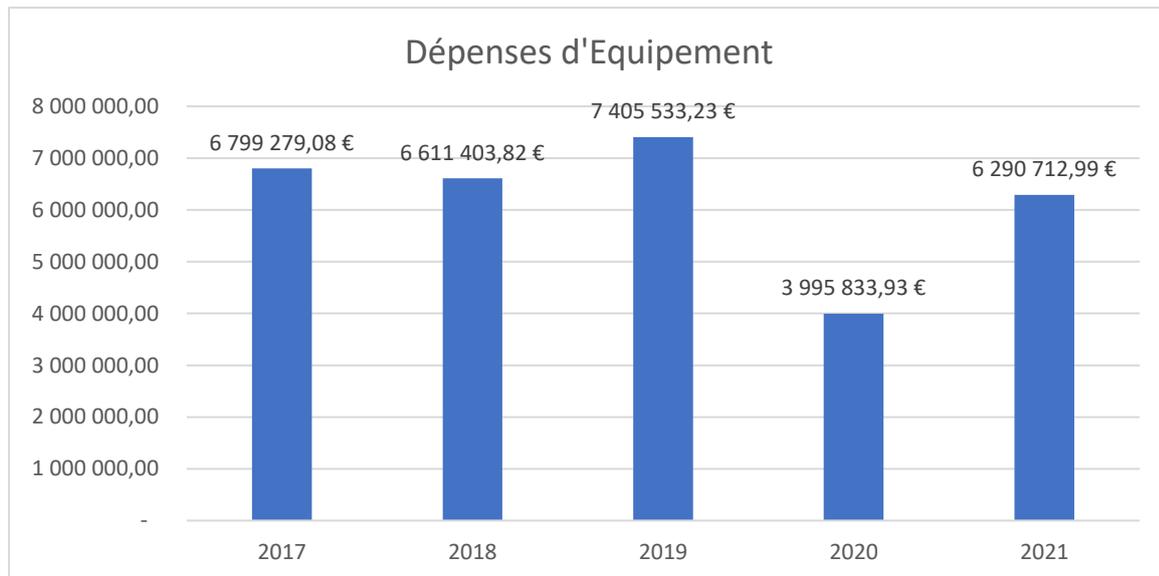
Il n'y a pas de dépenses d'équipements programmées au budget primitif 2023.

En recettes d'investissement, seules les dotations aux amortissements sont inscrites.

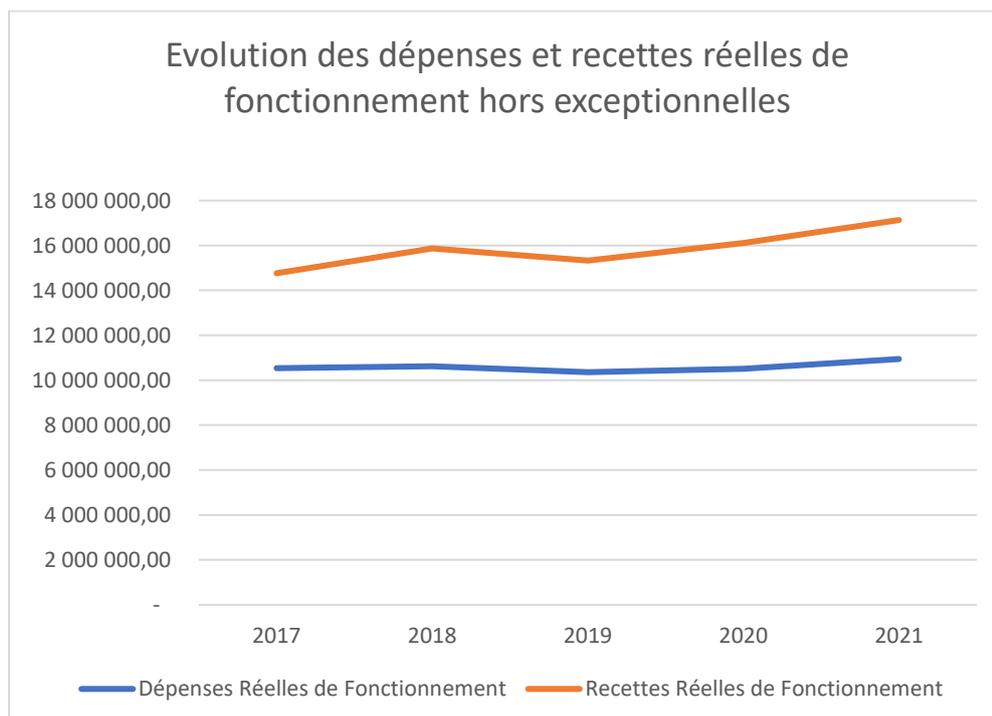
F) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Analyse rétrospective :

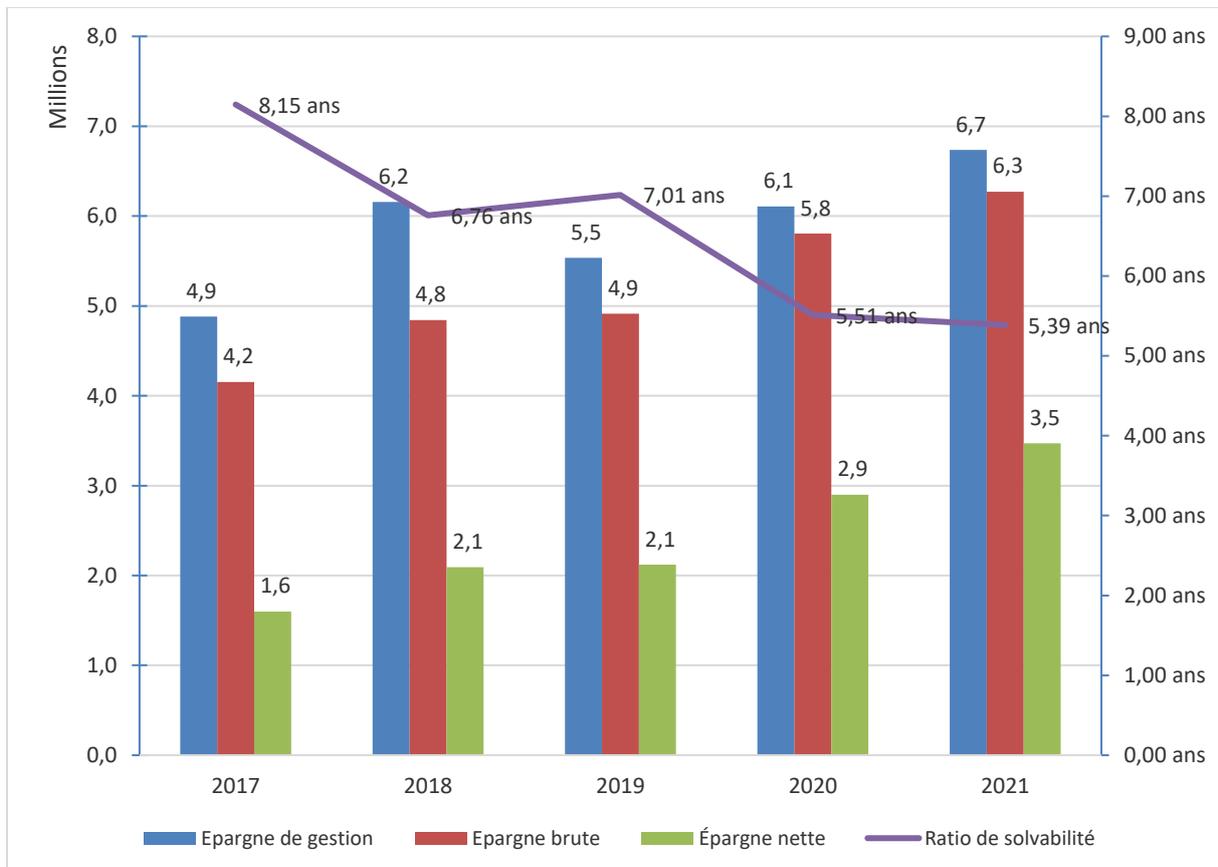
A la clôture de l'exercice 2021, les dépenses d'équipement étaient en forte hausse par rapport à 2020, pour retrouver un niveau presque équivalent aux années d'avant la crise sanitaire.



Sur la période 2017-2021, les dépenses et recettes de fonctionnement ont évolué de façon relativement parallèle.



Les niveaux d'épargne reflètent les évolutions de la section de fonctionnement.



A la clôture de l'exercice 2021 le résultat net global était en très forte hausse par rapport à celui de l'exercice 2020 : 2 908 892 € au CA 2021 et 244 541 € au CA 2020. Cette hausse s'explique par un recours à l'emprunt sur l'exercice 2021 plus important qu'en 2020 (4,250 M€) et par un rattachement de recette de la redevance important en fin d'exercice.

Hypothèses d'atterrissage 2022 :

Section de fonctionnement (hors exceptionnel) :

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles (hors exceptionnel) prévisionnelles sont évaluées en hausse d'environ 9,50 % par rapport à celles constatées au CA 2021 et devraient se situer aux alentours de 12 M€.

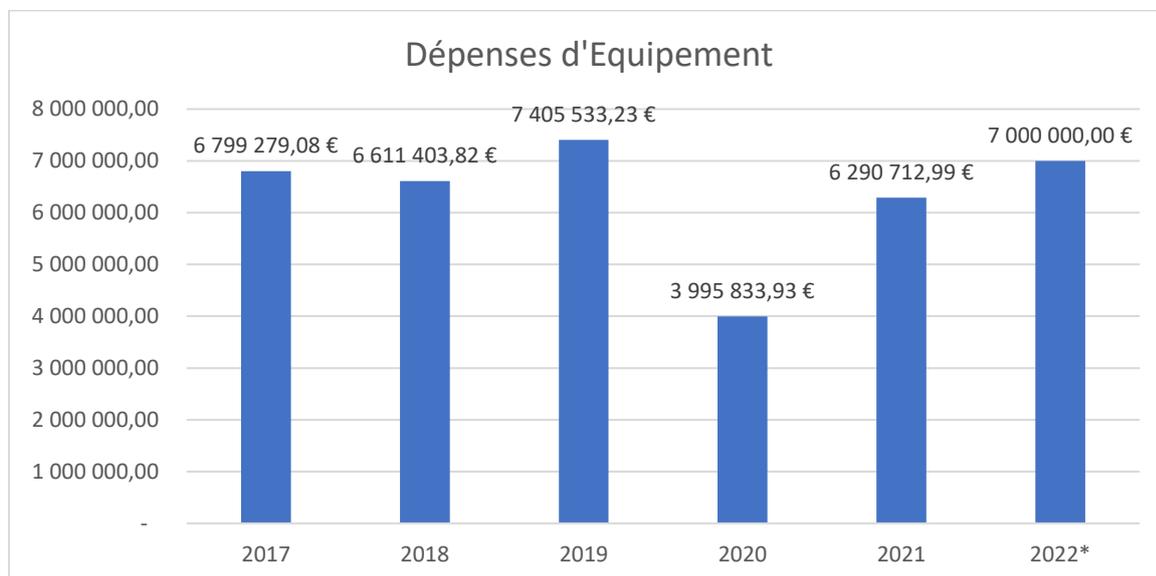
Les hausses les plus significatives devraient se situer sur les rubriques suivantes :

- Dépenses d'énergie : + 0,218 M€,
- Rémunération des exploitants : + 0,130 M€,
- Charges de personnel : + 0,100 M€.

Parallèlement les recettes devraient augmenter dans une moindre proportion : environ + 5 % pour atteindre près de 18 M€ (hausse de la redevance de modernisation des réseaux : +0,150 M€ et hausse de la PFAC : + 1M€).

Section d'investissement :

Pour l'exercice 2022 le niveau de consommation dépenses d'équipement est attendu proche de 7 M€ (9, 2 M€ au global en investissement et dette incluse).



Le recours à l'emprunt devrait être légèrement inférieur à 3,3 M€, pour un remboursement en capital sur 2022 d'environ 3 M€. L'encours de la dette sur ce budget au 31 décembre 2022 approchera les 35 M€.

La capacité de désendettement fin 2022, devrait se situer aux alentours de 6 ans.

Propositions 2023 :

Les dépenses d'équipements programmés pour 2023, sous réserve des derniers arbitrages, évoluent de 3 M€ par rapport aux prévisions inscrites au BP 2022, soit un montant total pour 2023 de 14 M€ (contre 10,9 M€ au BP 2022) .

Les principaux programmes de travaux sont :

- Renouvellement, rénovation et extension des réseaux sur les secteurs Rive gauche, Est et Ouest (9 M€),
- STEP de Gâvres, Lanester, Ploemeur Quéven et Riantec (1,490 M€).

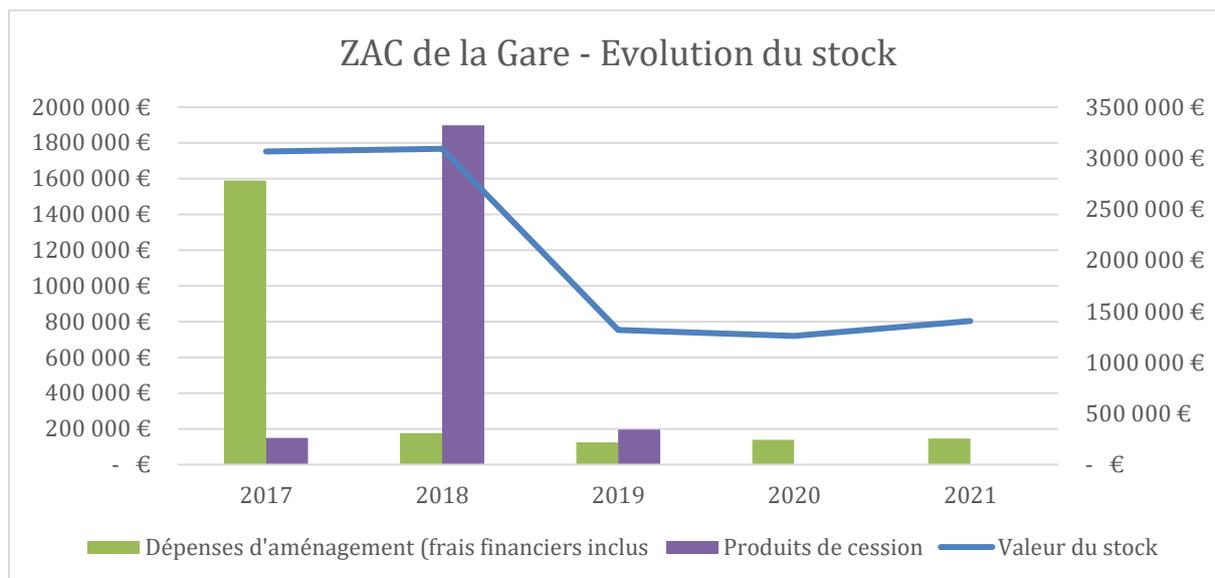
Les travaux d'assainissement n'étant que très peu subventionnés (maximum attendu pour 2023 : 0,5 M€), le financement des investissements programmés nécessitera un recours à l'emprunt important.

Partant d'un ratio de solvabilité encore raisonnable, ce budget nécessitera néanmoins un pilotage fin de son évolution budgétaire.

G) BUDGET ANNEXE ZAC DE LA GARE

L'opération sur la gare de Lorient fait l'objet d'un budget géré en comptabilité de stocks à l'instar des parcs d'activité économique.

Le stock au 31/12/2021 était de 1 406 k€, relativement stable depuis 2019.



Au 31/12/2022 ce budget aura un encours de dette bancaire de 1 114 k€ et une dette vis-à-vis du budget principal de 90 000 €.

Hypothèses d'atterrissage 2022 :

62 K€ de dépenses sont envisagées à la clôture de l'exercice 2022 (études et frais financiers) pour aucune recette.

Le stock attendu fin 2022 sera donc d'environ 1 568 K€.

Aucun recours à l'emprunt bancaire n'est envisagé.

Propositions 2023 :

Pour l'exercice 2023 il est prévu, à ce stade de la préparation budgétaire, 105 K€ de dépenses nouvelles, toujours sans recettes.

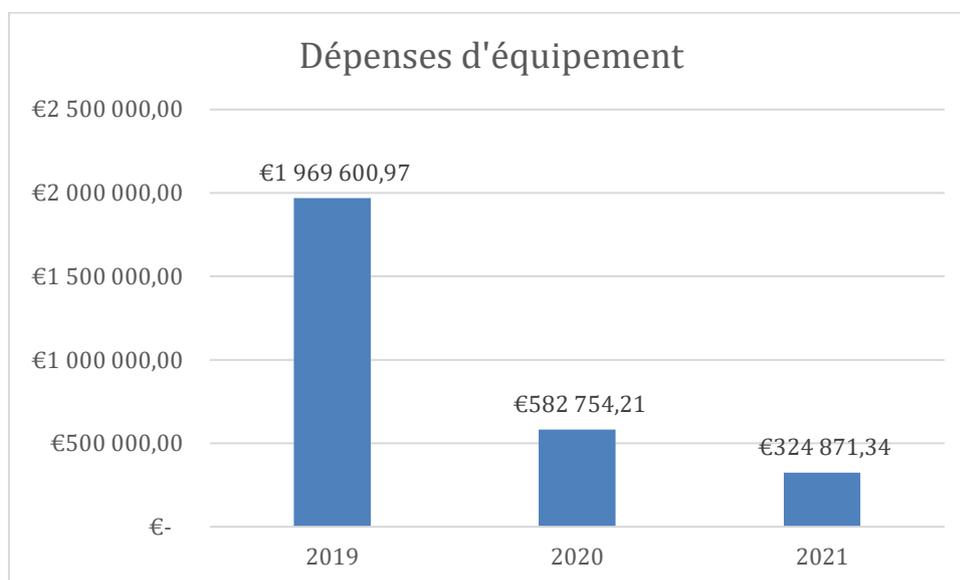
Ainsi la valeur de stock attendue fin 2023 devrait approcher 1 692 K€.

H) BUDGET ANNEXE ENERGIES

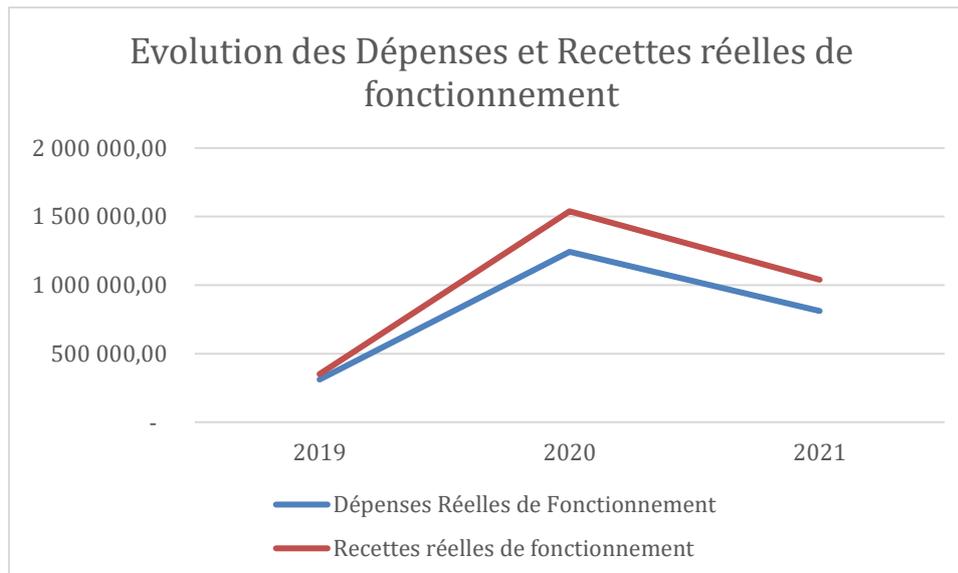
Le budget énergie a été créé en 2019 dans le cadre de l'activité de production et de distribution d'énergie électrique et gazière de Lorient Agglomération. Ce budget, service public industriel et commercial, dispose de l'autonomie financière. 2023 sera la cinquième année d'existence de ce budget, limitant l'analyse rétrospective des évolutions.

Rétrospective

Les dépenses d'équipement ont été significatives à la création du budget car elles étaient liées à la construction de l'unité de valorisation du biogaz. Depuis, elles concernent essentiellement des installations photovoltaïques.



En fonctionnement, on constate une montée en puissance liée à la mise en service de l'unité de valorisation du biogaz. Les fluctuations entre 2020 et 2021 s'expliquent par l'activité de gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) (en dépenses et recettes) qui varie fortement selon les dossiers présentés.



Au 31/12/2021 le budget de l'énergie présentait une dette de 1 161 k€ pour une capacité de désendettement de 5,09 ans.

Hypothèses d'atterrissage 2022 :

La section de fonctionnement 2022 devrait connaître une bonne perception de produit de vente biogaz pour parvenir à un niveau jamais atteint supérieur à 900 K€.

Les dépenses d'équipement 2022 devraient se rapprocher de 540 k€ (325 k€ en 2021) et la section d'investissement devrait présenter un besoin de financement de l'ordre de 400k€ qui sera couvert par prélèvement sur la section de fonctionnement et par recours à un emprunt bancaire de l'ordre de 150 k€ (à ajuster selon l'atterrissage définitif de l'exercice).

Considérant le remboursement de dette à hauteur de 85 k€, la dette au 31/12/2022 serait légèrement plus élevée que celle au 31/12/2021 pour environ 1 220 k€ (1 161 K€ au 31/12/2020).

Propositions 2023 :

Les dépenses d'équipement sont envisagées aux alentours de 2M€. Cela concerne principalement le démarrage de la construction d'une ferme solaire à Kermat pour 1,9 M€ sur un total 4.8M€ HT envisagé. Des subventions d'équipement de l'ordre de 380 K€ sont attendues au titre des investissements 2022 sur les installations photovoltaïques sur les stations d'épuration et centre de stockage des déchets ultimes à confirmer selon les notifications à venir.

Le recours à l'emprunt envisagé pour le financement de ces dépenses d'équipement serait de l'ordre de 1.3 M€, ce qui constituera un rebond de dette justifié par la volonté de transition énergétique que constitue la construction de cette ferme. Les conditions de financement s'étant particulièrement dégradées depuis un an (hausse des taux conséquente), le modèle d'affaire du projet doit être adapté à ces nouvelles conditions pour faire ressortir le prix d'équilibre nécessaire de l'électricité produite.